

Chapelle et église des Charbonnières – fragment de l’histoire de ce village établie en 2009 et 2010 -

Voilà un gros morceau de l’histoire de notre village. Encore que longtemps, ne disposant d’aucun lieu de culte, il fallut accepter de se rendre au Lieu, ou à l’Abbaye, pour tout exercice religieux. Imaginez les déplacements de ces cohortes de fidèles, pour le culte ordinaire du dimanche, pour les cérémonies diverses nécessitant la présence de Monsieur le ministre, baptêmes ou mariages. Pour les décès on ne sait trop, car voici précisément ce que pouvait écrire il y a quelque dix ans Eric Berney des Bioux à propos de la chapelle de ce village :

Au début on ne célébrait pas le culte dominical à la chapelle. Les fidèles devaient toujours se rendre à l’église paroissiale à l’Abbaye. A la chapelle on disait le vendredi et dimanche en fin de journée les prières publiques. Cet office était une charge du régent d’école. Par la suite les hameaux des Bioux et du Pont demandèrent qu’un culte soit célébré au moins une fois par mois dans chacune des chapelles. On l’obtint à grand peine. Enfin on arriva au programme en usage jusqu’à peu avant la guerre qui était : un culte chaque dimanche matin à l’église paroissiale à l’Abbaye et un culte l’après-midi dans l’une ou l’autre des chapelles, à tour de rôle. Un voiturier engagé et payé par la commune transportait en break ou en traîneau M. le pasteur.

Les offices d’enterrement à la chapelle étaient, jusqu’à il y a une cinquantaine d’année, assez rares. Il faut dire que jusqu’au milieu du 19^e siècle, il n’y avait aucune cérémonie religieuse d’enterrement dans le Pays de Vaud protestant, survivance du régime ecclésiastique imposé par Berne avant la révolution de 1798. Dès 1850/60, on commença à avoir une brève cérémonie à la maison du défunt et une courte prière au cimetière.

Il faut profiter de dire ici que l’église de l’Abbaye a eu longtemps pour les gens des Charbonnières, jusqu’à la fin du XVIIIe siècle, la préférence sur celle du Lieu. Cela probablement de ce que c’était dans sa proximité que l’on enterrait ses morts, en vertu d’un droit à l’inhumation en ces lieux accordé à Vinet Rochat et à ses descendants, droit que l’on ne se fit pas faute d’utiliser pendant environ quatre siècles et qui a laissé ainsi tous les gens des Charbonnières reposer en la terre de l’Abbaye jusqu’en 1900 où enfin notre village eut son propre cimetière.

C’est très certainement à l’occasion de la difficulté de ces déplacements, surtout en ce qui concerne les décédés, que certains de nos écrivains locaux purent écrire que parfois, par temps excessivement froid, on laissait le mort au galeas dans l’attente de temps meilleur pour lui offrir une sépulture digne de ce nom, et que c’est pendant cette période que parfois les rats affamés pouvaient s’en donner à cœur joie !

Il est très certain qu'il y a exagération dans ce fait divers, il n'en reste pas moins vrai que les difficultés de déplacement étaient réelles en cas d'extrême mauvais temps, et que l'on préférerait retarder une inhumation que de risquer sa vie au milieu de la tempête.

Donc un régime austère pour nos croyants des Charbonnières, comme aussi pour ceux du Pont ou des Bioux qui connaissaient exactement le même problème.

On s'habitue, on accepte, jusqu'au jour, progrès oblige, on pense à changer. Le combat sera toujours rude, s'agissant d'une minorité devant lutter contre une majorité dont l'intérêt primordial est de ne rien changer, et surtout pas de céder du terrain, ce qui constituerait une atteinte intolérable à ses prérogatives, si nombreuses et si conséquentes celles-ci puissent-elles être.

En 1663, le village des Charbonnières tente une approche du côté de l'Abbaye pour être incorporé à l'église de ce lieu :

AHA, A2, du 8 juin 1663.

Ont envoyé leur député qui a représenté par la voie de Mr. Le Ministre qu'ils désirent être incorporés en l'Eglise de ce lieu sous offre qu'ils font de contribuer à tout ce qui sera ... par raison ou vision de ... experts, tant pour la dépense du bâtiment... d'icelui qu'aux frais de l'assortiment du St Sacrement. ...qu'on leur marque jour exprès pour en ... Le jour est marqué pour vendredi que les douze s'assembleront exprès.

AHA, A2, du 17 août 1663

Les conseillers de l'Abbaye en partie assemblés étant honorés de la présence de leur Seigneur Ministre, pour entendre la proposition que les députés de la commune des Charbonnières avaient à faire.

Leurs députés qui sont hon. David Rochat l'ainé, Abraham Rochat dit de Billiard, David Rochat tisserand, tous du dit lieu, ont représenté par ... de notre Seigneur Ministre, qu'ayant vu la grâce que Dieu nous avait faite de ... à chef de l'agrandissement de notre église, tant par la magnificence et libéralité de LL.EEExces que par les travaux ...

Ils désireraient en ce qui vise le ressort des Charbonnières pouvoir tenir ... commodité... recevoir la puissance spirituelle de l'administration du St. Sacrement, priant qu'à cet effet on leur marque un endroit en l'église où ils puissent avoir les sièges à eux nécessaires, offrant en premier supporter leur rate part des fournitures du denier pour le St Sacrement, et donner pour cet effet pour une fois dans le temps 350 fl. Offrant se comporter selon les lois divines et humaines, en modestie humilité, ... requise à gens d'honneur et zélés au service de Dieu.

Nous ignorons les résultats de cette démarche qui ne laissera jamais nulle trace, ni dans nos archives, ni dans la mémoire populaire.

Et bienvenus seront ceux qui pourront rectifier et compléter le texte transcrit ci-dessus, reproduit en original ci-dessous :

Ju 17. Cinq 1663

Les conseillers de l'abbaye & partie d'icelle
estant honorez de la présence de leur Sieur le
pour entendre la proposition que les députés de la
commun. de Charbonnières auont faite

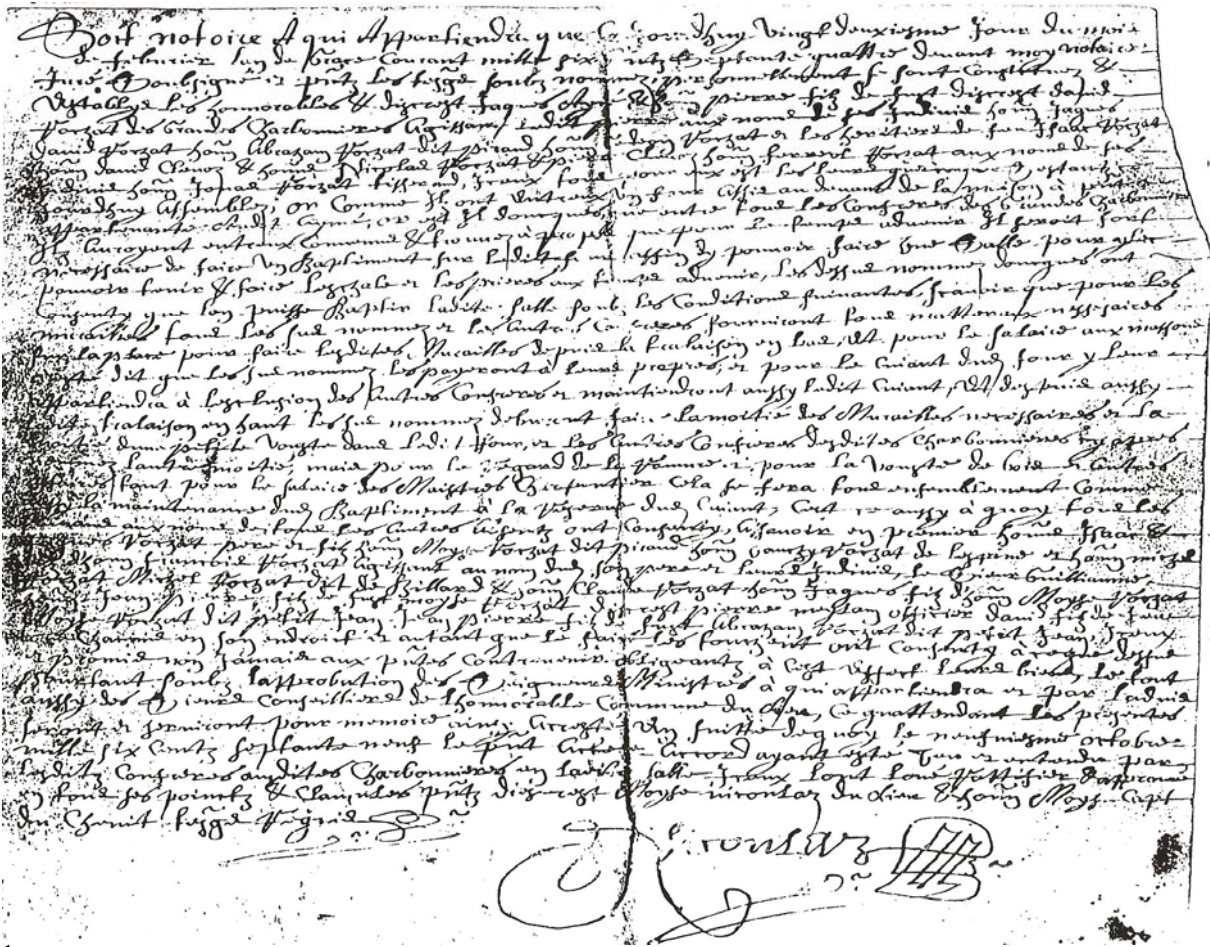
Seurs députés qui sont honr. David Rochas Gaidin
Abraham Rochas dit de Belliard, David Rochas
Fessieray. Et d'iceux seigneur ont représenté par la grace
de nostre Sieur le Ministre, Guayquy, vers la grace
que Dieu nous auont fait de donner approbation
à chef de l'aggrandissement de nostre église tant
par la munificence, & libéralité de Sa Magesté
que par les travaux & deniers & ce impendés

Il a été résolu en ce qui est de la charge de
Charbonnières pour ce tenir par ce l'abbaye de leur
et modeste recevoir la puissance spirituelle
et l'administration de St Sacramentz. Et ainsi
qu'il est écrit en leur marque en l'endroit de
l'église, ou ils puissent auoir les lieux à eux
nécessaires, Offrandes & prémices, supportes
leur rate part de fournitures de deniers pour
le St Sacrament, & donnee pour l'usage effect
pour. En fait. dans le temps d.

350 fr. &
Et ainsi se comporter selon la loix Divine &
humaine, & modeste, humilité, réuerence &
continence requis à gens honorables, & gelés
au service de Dieu

Le village des charbonnières, se décide enfin en 1674 à construire une salle, pour école et prière. On trouvera le document qui concerne cet acte de bravoure dans notre partie consacrée au four. Car c'est effectivement sur un tel établissement que l'on compte construire, trouvant l'idée judicieuse de disposer d'une chaleur pour dire permanente qui pourrait se communiquer d'un local où l'on cuit à l'étage supérieur.

La réalisation de cette salle sera une réalité. Que l'on ait décidé de la servir aussi pour une salle d'école, prouve que l'enseignement était alors décidé, seule indication que nous ayons quand à celui-ci dans le cadre de notre village et jusqu'à la fin du XVIIe siècle.



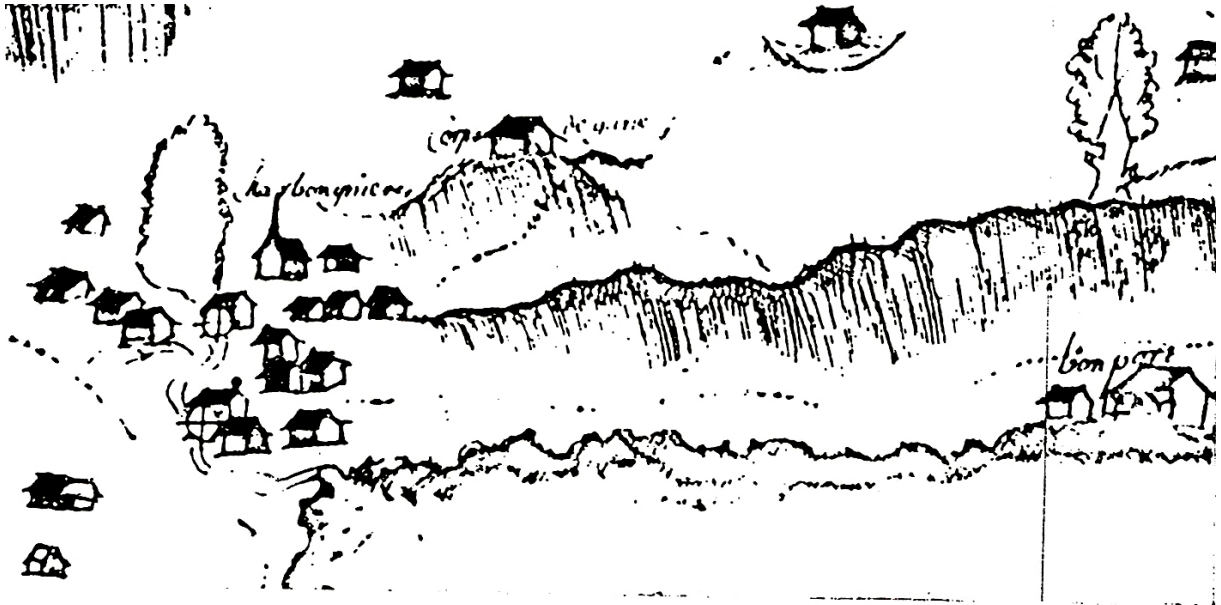
La salle construite plus de nouvelle de celle-ci. On l'a probablement faite surmonter d'un clocher qui a été construit entre le début de l'édifice est l'année 1693, où l'on peut lire alors dans les procès-verbaux du Conseil du Lieu, en date du 27 septembre :

« ... pour avoir rechargé le bâton de la cloche des Charbonnières... »

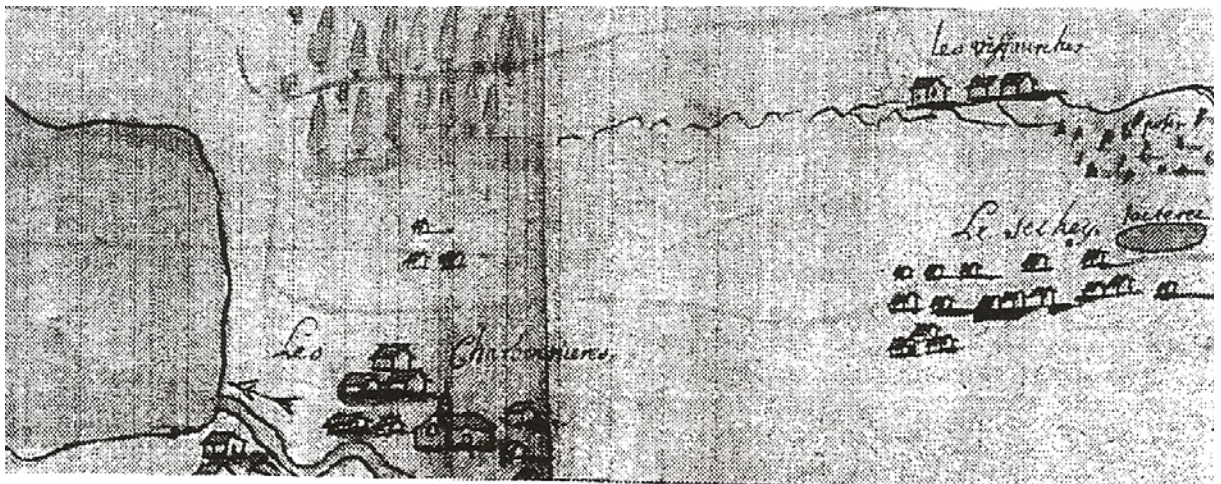
¹ AHC, GB1, du 22 février 1674, notaire Nicoulaz

C'est la première fois qu'est évoquée celle-ci.

Quant au clocher, on le découvre, lui aussi pour la première fois, sur une carte Vallotton des environs de 1708, original en propriété actuelle de l'Université de Yale aux USA :



Carte Vallotton de 1708 environ, original en possession de l'Université de Yale, Utah, USA, copie aux Archives cantonales vaudoises.



Carte Vallotton de 1709, original en possession des archives de la commune de Vaulion.

Les archives de la commune du Lieu nous font aussi savoir qu'elle accorde, le 15 février 1706, un certain nombre de plantes à ceux des Charbonnières pour agrandir leur salle étant devenue trop petite. On avait tablé trop modeste lors de la construction.

Le 22 juillet 1708, 12 plantes seront encore accordées par la commune au hameau pour reconstruction de la salle. De plus la commune, le 27 janvier 1709, fait un don aux particuliers des Charbonnières pour leur aider à payer les maîtres maçons qui ont agrandi leur salle construite sur le four. 15 florins, outre la chaux et le bois employé pour ce sujet.

Une chapelle qui, comme toute bâtisse de cette époque, à cause des tavillons, nécessite une bonne reprise en main à peu près tous les trente ans. Sans compter naturellement les coups de vent subit et autres tornades, les grêlées d'importance, où il faut se remettre à l'ouvrage sans délai afin de réparer les dégâts.

Heureusement aucun incendie à signaler pour la chapelle qui put ainsi subsister et se retrouver jusqu'à nos jours sous forme de boulangerie.

Un peu en marge de nos propos sur nos lieux de culte, cette obligation en laquelle on voulait mettre les habitants des Charbonnières d'aller quérir le pasteur Malherbe à l'Abbaye pour l'emmener procéder au culte au Lieu. Vous imaginez les difficultés du voyage. Nos concitoyens d'alors naturellement protestent, considérant cette obligation comme une pure iniquité alors qu'ils n'ont eux-mêmes aucun lien de culte.

Ainsi donc une fois de plus se retrouve la présence dictatoriale d'une entité politique qui n'hésite pas à exiger de ses sujets les plus mal lotis des obligations, à la limite presque humiliantes :

Mon Très Honoré Seigneur,

Les communiens & conseillers des Charbonnières, vos très humbles et obéissants sujets et serviteurs, représentent humblement à votre Magnifique Seigneurie comme les communiens du Lieu voulant les astreindre à aller quérir Monsieur le Ministre Malherbe notre pasteur, pour le rendre au Lieu en temps d'hiver. Mais comme c'est une chose de laquelle nous n'avons jamais été interpellés du passé, et que les dits du Lieu ont toujours par le passé mené et ramené son seulement Monsieur le Ministre notre très honoré Pasteur, mais aussi tous les Seigneurs Ministres qui ont été ci-devant, lesquels on a toujours voiturés sans nous en parler à cause de l'éloignement de l'église et de l'incommodité du chemin, étant éloignés d'une bonne heure et demie en temps de neige, avec les armes sur le col, au lieu que ces Messieurs du Lieu ont l'église à leur porte, avec tous les autres privilèges dont ils jouissent, tant du bien commun dont ils sont à la bienséance, que de l'horloge et du four et des fontaines dont jouissent les dits du Lieu, maintenus pourtant au commun frais de la commune, sans que les communiens des Charbonnières soient jouissant de tels privilèges ni que la commune leur face aucune récompense pour cela. Ainsi, mon très Honoré Seigneur, les dits des Charbonnières prient humblement votre Seigneurie de les vouloir maintenir dans les franchises dont ils ont joui jusqu'ici et que nos parties soient condamnées à tous dépends.

Un espace de trente ans entre deux restaurations, les clochers souffrent particulièrement d'une totale exposition aux intempéries, n'est qu'une aimable moyenne.

Nous retrouvons la chapelle dans les archives du village en 1748. Nouvelles réparations au clocher. Raffermissement de la cloche.

La salle, quant à elle, est reconstruite en 1761.

Le 31^e mars 1761, où l'on se propose de rebâtir la salle. Payé à Jaques Lugin et Siméon Rochat du Pont pour faire une vision de celle-ci afin de la reconstruire.

On sonne la retraite, fait relevé dans les comptes de 1769. A cet effet David Moyse Rochat a touché 3/6/. Pour une année.

Vu la difficulté de déplacer tous les dimanches au Lieu la partie croyante de la population pour assister au service divin, on en vient à penser enfin que, finalement, le déplacement d'un seul homme du Lieu aux Charbonnières serait plus aisé. Cette simple demande pourtant, qui aussitôt oppose les deux parties, le village des Charbonnières et la commune du Lieu, ne sera pas agréée. Il faudra attendre un demi-siècle encore pour avoir enfin droit au culte.

Quelques procès-verbaux du village (tous de AHC, AA1) éclairent cette affaire qui révèle une fois de plus l'incroyable aveuglement de la collectivité générale au détriment d'une organisation particulière.

Le 21^e février 1770, les Srs. Conseillers et préposés assemblés, les Srs. recteurs ont produit par écrit suivant l'ordre à eux donné à la dernière assemblée, les raisons qu'ils croient les plus prégnantes pour demander le service divin en dites Charbonnières.

Sur ce on leur a ordonné de les faire voir à M. le Ministre Cuche pour qu'il lui plaise de l'examiner et de donner ses prudents avis sur iceux.

Le 5^e mars 1770. Engagement en faveur de Messieurs les Ministres du Lieu. « Nous soussignés, agissant au nom du village des Charbonnières et ses dépendances, nous engageons de la part de nos constituants, pour eux et en leur nom, à procurer à Messieurs les Ministres du Lieu et à nos frais, toutes les commodités possibles pour leur transport du Lieu aux Charbonnières et dès les Charbonnières au Lieu, et leur séjour aux dites Charbonnières, toutes les fois qu'ils s'y rendront pour le Service Divin que nous sollicitons et espérons d'obtenir de Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs. Engagement que nous promettons de ratifier si nous en sommes requis. Fait et passé en l'assemblée du hameau de ce jour 5^e mars 1770 ».

DM Rochat recteur

PA. Rochat secrétaire

Lecture ayant été faite de l'engagement ci-devant, l'on a ordonné aux Srs. recteurs et secrétaire de le signer et de le remettre à Monsieur le Ministre.

PA Rochat, secrétaire

Plus loin, après différentes notes sur le même sujet, pour le 11^e avril 1770, on pouvait lire :

De plus l'on a arrêté de proposer le fait demain en Conseil au Lieu et de les prier de ne s'y opposer.

Et l'on nota en marge, très certainement avec juste raison : *folle idée.*

Cette affaire tient en fait en trois pièces essentielles, la supplique des gens des Charbonnières adressée à LL.EE., la réplique de la commune du Lieu et pour finir, la pilule étant tout de même difficile à avaler, les observations que le village aura à faire sur celle-ci. Ces documents sont longs, mais comme ils résument à eux seuls une situation pour dire de monopole de la part de la communauté générale, il ne sera pas inutile de les placer ici. On pourra toujours aller outre !

Notons que les 2 premières pièces, qui furent recopiées des originaux, sont de l'écriture du notaire Agassiz, et que la troisième est d'une écriture qui ne nous est pas connue. Les pièces ne sont pas datées, probablement toutes de 1770.

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs,

L'hameau des Charbonnières dépendant de la Commune et Paroisse du Lieu, en la Vallée du Lac de Joux, au Bailliage de Romainmôtier, très fidèles sujets de l'Etat, prennent la liberté d'exposer en toute humilité à Vos Excellences que, par l'abondante population qui a lieu dans les montagnes, et principalement dans la dite Vallée, le nombre des paroissiens du Lieu s'est accru au point que l'église ne peut contenir les paroissiens qui en ressortent. L'hameau des Charbonnières en particulier, qui d'origine était très peu considérable, se trouve aujourd'hui composé de passé trois cent vingt personnes, et leur école particulière est peuplée de nonante cinq enfants, nombre équivalent à celui de l'école du village du Lieu même. Et comme cet hameau est éloigné de son église du Lieu à la distance d'une heure en été, et d'une et d'une heure et demi en hiver, les vieillards, les infirmes et les femmes enceintes ou qui allaitent, ne peuvent sans péril pour leur santé et pour leurs enfants, profiter que très rarement, surtout en hiver, des sermons et autres exercices de piété. Il y a même quelques vieillards qui, depuis passé quatre ans, n'ont pas été en état de

*supporter ce trajet et sont resté privés de tous sermons et même de communion à la Sainte Cène, cependant c'est à cet âge que l'on est plus avide et qu'on a besoin de ses secours et consolation spirituelles, et nombre d'autres qui pourraient supporter le transport par voiture de char et de traîneaux, n'ont pas les facultés de s'en procurer. Les petits enfants qu'on y porte baptiser sont exposés dans cet âge tendre par les temps de neige et de froid rigoureux auquel ce climat est sujet la plupart de l'année. On en a éprouvé de fâcheux effets et même des mortels, par des temps extraordinairement rigoureux. Les malades meurent souvent privés de consolations et de secours spirituels et plusieurs pères de famille et jeunes gens qui vont le dimanche matin au Lieu pour le sermon, se laissent séduire par l'occasion et quelques fois sont aussi engagés par les mauvais temps à se dissiper et débaucher dans le logis du Lieu. Toutes ces raisons ont engagé les humbles exposants à supplier très humblement **vos dites Excellences** de vouloir par leur piété et charité ordinaire, charger Monsieur le Pasteur du Lieu venir prêcher alternativement dans le dit hameau des Charbonnières qui deviendrait son annexe, n'en ayant point actuellement. L'église du Lieu pourra également avoir chaque dimanche un service sans déranger l'heure fixée.*

Les exposants ont déjà une chapelle bâtie qu'ils croient suffisante et qu'ils mettraient à leurs frais dans tout l'état requis et procureraient aussi à Monsieur le Ministre une chambre convenable pour le recevoir, qu'on lui échaufferait en hiver, outre tous les secours et commodités qu'il pourra exiger pour son transport aux dites Charbonnières, soit à cheval ou en traîneau, selon que le temps et la saison pourront l'exiger, par là le ragrandissement de l'église du Lieu ne serait plus nécessaire et les exposants qui se trouvent voisins de la Bourgogne et sur le chemin qui y conduit, ne seraient plus exposés à des pillages tels qu'ils ont fréquemment éprouvés lorsqu'on les savait au sermon éloigné de leurs maisons.

*Ils se flattent que leur cas paraîtra favorable à **vos dites Excellences**, vu leur climat et position où les hivers et neiges abondantes rendent pendant plus de la moitié de l'année la communication très difficile à ceux qui n'ont pas des chevaux à leur disposition, et c'est le grand nombre. Ces circonstances vraies rendent bien autrement favorable leur cas, que celui des communautés du plat Pays qui, pour beaucoup moins de ressortissants, ont obtenus de pareilles faveurs avec moins d'éloignement, de nécessité.*

*La vérité des faits ci-dessus allégués sera sensible à **vos dites Excellences**. Si elles daignent considérer que Monsieur le Pasteur du Lieu à qui cette humble requête a été communiquée et en a approuvé le contenu et déclaré qu'il n'apportera aucun obstacle à son succès, mais qu'il se portera sans objections à ce qu'il plaira à **vos dites Excellences** d'en ordonner.*

*Les humbles exposants osent espérer que **vos dites Excellences** toujours disposées à favoriser l'éducation de leurs sujets et l'avancement de la piété, voudront bien leur accorder cette faveur qui les pénétrera de la plus vive*

*reconnaissance et en les rendant des objets plus religieux, affermira de plus en plus leur fidélité et leur zèle pour leurs **Auguste et Pieux Souverains**, pour la prospérité et la gloire duquel ils se répandent en vœux très ardents².*

Beau morceau de bravoure qui exagère peut-être le climat mais néanmoins fait état d'une situation d'éloignement vraie.

Le Conseil de la commune mis au courant des prétentions du village des Charbonnières, par le biais du compte-rendu de son secrétaire, du 16 avril 1770, ne laisse aucun doute sur la manière dont se poursuivront les événements :

Sur la requête qui fut faite par les Srs. Conseillers des Charbonnières jeudi dernier verbalement en Conseil, de ne point apporter opposition à l'entreprise que leur hameau fait de demander à LL.EEExes la faveur que Monsieur le Ministre du Lieu aille aux dites Charbonnières faire le service divin dans les jours de dimanches et autant de fois que Leurs dites EExces le trouveront à propos, ayant avancé plusieurs raisons qu'ils espèrent qui seront trouvées bastantes pour en attendre une fin favorable. Et comme les Srs. Conseillers de la Commune du Lieu, à la réserve de ceux des dites Charbonnières, s'étant assemblés aujourd'hui suivant l'appointement pris le dit jeudi dernier pour faire ne réponse sur leur dite requête, qu'ils ont produite aujourd'hui par écrit.

Ce qu'ayant été pris en considération par les dits sieurs Conseillers, ils ont trouvé l'entreprise de l'hameau des Charbonnières à tous égards préjudiciable au Service Divin, de même aussi aux intérêts des biens communs de la commune et qui, s'il obtenait sa demande, les hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands auraient plus de motifs pour demander une semblable faveur. Tellement qu'au lieu de l'accepté, on devra aller faire ses humbles représentations pour s'y opposer.

Et pour ce fait l'on a député le secrétaire Nicole pour informer et faire des oppositions à qui de droit³

Réplique de la Communauté du Lieu :

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs.

*La communauté⁴ du Lieu, à l'exception du hameau des Charbonnières, très soumis serviteurs et fidèles sujets de Vos **Excellences**, ont l'honneur d'exposer avec le plus profond respect sur le contenu de la requête du dit hameau des Charbonnières, que la dite communauté du Lieu est composée de cinq hameaux ; celui du Lieu qui est au centre, a été pris par cette raison pour le siège de l'église, de la résidence du pasteur, du lieu des assemblées communes.*

² AHC, S3

³ ACL, A6, p. 275

⁴ Souvent, pour ne pas dire toujours écrit avec C dans l'original. Nous ramenons le tout au singulier.

Celui des Charbonnières, distant du Lieu d'environ trois quarts de lieues à bise, ceux de Combenoire et de la Fontaine aux Allemands distants du Lieu d'environ trois quarts de lieues à vent et couchant, et celui du Séchey et maisons des Vyfffourches à mi chemin du Lieu aux Charbonnières, celui du Lieu ayant en outre plusieurs maisons écartées et les plus près de la frontière de Bourgogne.

Les habitants de la communauté ont tous un droit égal à l'église et au Service Divin pour en jouir dans la position actuelle la plus convenable qu'il soit possible de prendre et qui subsiste depuis la naissance de la communauté, on ne pourrait donc partager le Service Divin sans l'affaiblir et sans en priver les uns pour favoriser les autres.

C'est cependant ce qui arriverait si les fins de la requête des habitants des Charbonnières leur était accordée, ce qui serait très sensible aux autres habitants de la communauté qui composent l'environ des trois quarts de dite communauté, et particulièrement aux hameaux de Combenoire et Fontaine aux Allemands et autres maisons foraines, quoi qu'ils eussent des motifs bien plus pressants que celui des Charbonnières à demander une semblable faveur, car ils sont situés à une pareille distance du Lieu, leur chemin pour y arriver est incomparablement plus mauvais, et dans le temps des neiges ils n'en n'ont point que celui qu'ils se font eux-même, bien différent de celui des Charbonnières situé sur la grande route de la Vallée qui est journellement pratiqué et frayé en toutes saisons, non seulement par toute la commune, mais aussi par une partie de celle du Chenit pour aller au Pays de Vaud.

La dite requête a pour principal objet la saison de l'hiver, or il se présente plusieurs inconvénients dans ses fins. Car comment le pasteur se rendra-t-il aux Charbonnières plus facilement que les particuliers de cet hameau ne le feront au Lieu, mieux accoutumés aux neiges et en plus grand nombre pour frayer le chemin que le pasteur ? Un cheval ne pourra pas mieux passer pour lui que pour d'autres, il ne pourra non plus, vu la brièveté des jours, faire une action dans l'église du Lieu et en aller faire une seconde dans celle des Charbonnières, à moins que d'avancer ou de reculer l'heure qui a été fixée de temps immémorial pour le sermon du Lieu et qui a été prise en considération pour la distance des différentes habitations. Or elle ne pourrait être changée qu'au préjudice d'un grand nombre de paroissiens qui seraient hors d'état de s'y rendre à travers des neiges et retourner chez eux sans y employer la nuit, l'expérience a justifié cette position, puisque du passé il n'a pas été possible de faire prêcher et catéchismes du même jour, ayant été obligé ou de renvoyer les catéchismes au jeudi ou les joindre au sermon afin que chacun put se rendre dans son habitation de jour, et ce qui augmente encore tous les inconvénients, c'est que le Pasteur du Lieu est obligé de subsidier le Pasteur du Chenit, dans les cas où il en a besoin, et alors l'église du Lieu alterne avec celle du Chenit, chacune n'ayant qu'un sermon de quinze en quinze, ils ne pourront pas encore alterner avec celle des Charbonnières.

La demande du hameau des Charbonnières va en outre contre les intérêts civils de la communauté en général et contre ceux du dit hameau en particulier ; ils ont tous les mêmes intérêts qui les obligent et exigent nécessairement à se rassembler chaque dimanche pour l'administration du bien des Pauvres et autre cas pressants, d'ailleurs les grands frais auquel le dit hameau des Charbonnières serait exposé par le prétendu nouveau changement, deviendraient tôt ou tard à la charge de la communauté en entier ; d'un autre côté la cure du Lieu, qui est un poste d'entrée le plus pénible, tant par sa situation que sa fonction, s'il était rendu plus pénible, rendrait encore plus impatients les pasteurs à le quitter. Or les fréquentes mutations sont, non seulement à charge aux communautés, mais ce qui est le plus fâcheux, elles rendent le ministère presque infructueux, que si le dit hameau a su se procurer l'agrément du contenu de sa demande par Monsieur le Pasteur du Lieu, ce ne pourrait être que parce qu'il n'a pas pris en considération tous les faits que l'on vient de rapporter, ou parce qu'en suivant le plan qu'il s'est formé, il est à la veille de quitter l'église du Lieu.

La prédite requête n'a pas été exactement établie, ni par rapport au nombre des habitants du hameau des Charbonnières, ni par rapport à son éloignement, non plus que pour autres articles y allégués.

*Aussi espère-t-on que les habitants des Charbonnières, en prenant en considération tous les sus dits motifs, se désisteront de leur demande. Si non les humbles exposants espèrent des bontés tendres et paternelles de leur **Auguste Souverains** qu'ils seront maintenus dans la paisible jouissance du Service Divin, ainsi qu'il a été établi et exercé de tout temps, se répandant en vœux pour la constante prospérité de l'Etat et la conservation des **Illustres Membres** qui le composent⁵.*

Les arguments de réponse sont faibles et vont contraindre les habitants des Charbonnières à envoyer des observations.

***Observations** de l'hameau des Charbonnières sur la contre-requête des hameaux du Lieu à l'occasion du Service Divin demandé par l'hameau des Charbonnières, laquelle est remplie de faits déguisés.*

Car :

1o Les humbles exposants osent assurer à Vos Excellences qu'ils ne seraient chargés d'aucun frais à l'égard du contenu de leur respectueuse requête, et en cas que Mr. Le Pasteur qui pourrait à la suite succéder au moderne, ne voulant pas avoir pour eux les mêmes bontés, ils s'offrent d'y suppléer le cas arrivant de leurs propres deniers.

⁵ AHC, S4

2o Combenoire et Fontaine aux Allemands ne sont éloignés du Lieu que d'une demi-heure en été et trois quarts d'heure en hiver, et l'on se soumet aux frais d'une vision s'il y en a pus.

3o L'hameau des Charbonnières a dit vrai pour son éloignement de l'église du Lieu distante d'une heure en été, et d'une heure et demie en hiver.

La contre-requête nomme le hameau de Combenoire pendant qu'il n'y a dans tout son territoire que quatorze ménages, environ quarante personnes, et tous des maisons écartées ; Fontaine aux allemands a à peu près autant de ménages, et autant de personnes dont les maisons sont aussi fort écartées, et les deux endroits éloigné l'un de l'autre et même autant que le village du Lieu.

Vos Excellences sont très respectueusement suppliées de faire attention qu'il se trouve aux Charbonnières soixante-six ménages qui font actuellement le nombre de trois cent et vingt personnes et même plus suivant le rolle exact que l'on peut en produire.

L'hameau du Lieu a toujours été pris dans la commune pour un tiers, l'hameau des Charbonnières pour un autre tiers, et le reste de la communauté pour le troisième tiers.

Si Fontaine aux Allemands et Combenoire avaient des raisons et un établissement pour demander cette faveur, ils ne se contenteraient pas de dire qu'ils ont des motifs bien plus pressants que ceux des Charbonnières ; ils les auraient avancés précédemment.

Dire que Combenoire et Fontaine aux Allemands ont plus mauvais chemin que l'hameau des Charbonnières parce ce, disent-ils, que la commune du Chenit qui va au plat pays le leur fraie.

Si la commune du Chenit fait le chemin à ceux des Charbonnières en allant au dit plat pays, il passe en premier lieu par Combenoire qui est situé sur la grande route et comme on l'a dit, peu éloigné du Lieu.

L'hameau trouvera mieux un ou deux chevaux, un ou deux hommes pour voiturier Monsieur le Ministre, que une quantité de chevaux pour mener et ramener plusieurs vieux impotents dont il en a même plusieurs infirmes et privés de la consolation d'assister au Service Divin. Leurs Excellences, par leur bonté paternelle, ne cherchent qu'à faire fleurir la piété et l'instruction dans leur Pays, ne pourront voir qu'avec peine que l'hameau du Lieu s'y oppose, ce ne peut-être qu'en vue des intérêts mondains, en laissant les Divins seuls essentiels. Tellement qu'il est plus facile de passer et voiturier un seul homme que non quelques centaines qui ne pourraient se procurer les facultés d'un tel transport, et même plusieurs d'entr'eux ne pourraient le supporter. Il est facile de démontrer à Vos Excellences que dans nombre d'endroits du Pays il se fait deux actions divines le même jour, et dans la Vallée même.

L'hameau du Lieu parle ici pour lui seul, et en particulier pour l'intérêt de leur cabaret qui produirait moins le cas arrivant.

Il est vrai que l'on a mis dès il y a environ deux ans, les catéchismes au jeudi ; mais ce n'a pas été l'éloignement ni la brièveté des jours qui en a été la

cause, c'est plutôt les dépenses des cabarets et les paches que les habitants y faisaient au grand scandale de la sanctification du jour du repos. On se contentera d'avoir toujours le service alternant sur le soir, sans déranger l'heure de ceux du Lieu.

L'alternement quelques fois à l'église du Chenit n'est non plus une raison, parce que dans ce cas, l'on consent qu'il n'y ait aucun Service Divin aux Charbonnières ce jour-là.

Comment ose-t-on dire que le Service Divin que l'on ferait aux Charbonnières va contre les intérêts civils de la communauté, raisonnement bien singulier et étranger.

L'administration des biens des Pauvres n'est non plus une raison. Il n'y a que quatre Conseillers des Charbonnières établis et choisis pour ce fait, et des plus commodes et même pensionnés.

Les autres cas pressants du Conseil ne doivent point être traités ou discutés un jour de dimanche ; d'autre côté il ne survient pas des affaires si importantes qui ne puissent bien être renvoyées à un des jours de la semaine.

Dire encore que cela ferait à changer Messieurs les Ministre, c'est renverser le fait, puisqu'elle serait moins pénible pour eux sur le pied d'annexe, et ils changeraient moins fréquemment ; Monsieur le Ministre actuel s'est même déclaré que si cela arrivait, il ne quitterait pas son poste si tôt.

Quant au surplus on s'en rapporte à la déclaration de Monsieur le Pasteur du dit Lieu.

Il sera fort facile à l'hameau du Lieu de profiter du Service Divin qui se ferait aux Charbonnières, s'ils veulent se donner la peine de s'y transporter ; Le Séchey, qui est à moitié chemin du Lieu et des Charbonnières et qui fait avec les dites Charbonnières la moitié de la commune, et sont tout aussi à portée des Charbonnières que du Lieu, et ont par ce moyen la même facilité.

L'hameau des Charbonnières n'a jamais été à charge au reste de la communauté, puisqu'il est en état de satisfaire aux charges suivant sa contingente part sans même toucher à la part qu'ils ont et leurs compte dans les revenus publics de la dite communauté.

Les dits des Charbonnières espèrent que Vos Excellences ne pourront voir qu'avec déplaisir une opposition aussi mal fondée que celle qu'ose faire l'hameau du Lieu, et qui est dictée par un esprit de contradiction qui va aussi contre l'intérêt du bien des Pauvres de la commune en refusant l'offre que ceux des Charbonnières leur faisaient de vouloir donner pour la Bourse des dits Pauvres dix louis neufs, et même plus s'ils eussent exigé⁶.

L'affaire va dès lors s'enliser, traîner en longueur jusqu'à son terme prévisible, la non acceptation du projet par la communauté générale qui estimait peut-être insignifiant à tout un village de se déplacer de trois à quatre kilomètres,

⁶ AHC, S5

autant pour le retour et par tous les temps, pour aller assister au culte du dimanche.

Notons encore que la commune fut malgré tout bonne joueuse en prenant les frais du procès à sa charge, preuve assez évidente qu'elle considérait tout de même que quelque part elle avait une nouvelle fois lésé le village des Charbonnières dans de justes aspirations.

En 1779 grandes réparations à la chapelle :

Le 7^e juin 1779. Le même jour les Srs. recteurs ont demandé comme quoi le clocher est pourri, si l'on doit en faire un autre. Sur ce l'on a arrêté d'en faire un capable de pouvoir porter une cloche d'environ quatre cents.

Le même jour, 13^e 7bre 1779, le projet de la charpente de la salle est l'échute d'y celui faite le 21 août dernier. L'assemblée l'a accepté, de sorte que les charpentiers à qui il est échu, pourront travailler de suite.

Problèmes avec la cloche dès 1779 aussi révélé par les comptes de cette année-là :

Qu'ils ont reçu la vieille cloche des Charbonnières pesant 148 L. à 9 batz la livre, fait 333 florins.

Retireront du hameau du Séchey pour 7 L. ½ que leur cloche pèse de plus que le tiers des 2 tiers de la notre suivant le convenant du 5^e 7bre 1780, à 9 batz la livre, fait 16/10/6

Plus qu'ils doivent bonifier sur la paie du maître fondeur pour décharger la paie de celle des Charbonnières suivant le convenant ci-dessus, 33/9/.

Retirera de l'honorable hameau du Séchey pour ce qu'il en redoit sur les matériaux et vacance faite pour la fonte des cloches suivant le compte, 157/3/5.

L'affaire de la cloche déborde du cadre du village, mise sous les yeux d'un dénommé Reymond du Lieu, châtelain, sorte de préfet avant l'heure, curieux personnage dont nous n'aurons pas l'occasion de parler ici mais qui aura toujours eu le don, dans le cadre des affaires communales, de s'occuper de tout et de rien. Il écrit la lettre suivante :

Messieurs,

Sur l'avis que je viens de recevoir que l'on a dépensé et même cassé la cloche qui était sur la chapelle qui est dans votre village, il m'importe, pour remplir mon devoir, tant envers mon souverain et supérieur que vis-à-vis la société, de savoir de vous si c'est par vos ordres qu'elle a été réduite dans l'état

où elle est, ou si cela s'est fait malicieusement, afin, à ce dernier égard, de faire les recherches nécessaires pour découvrir et faire punir les délinquants qui sont coupables de ce délit. J'attends de vous, Messieurs, une réponse entre ci et dimanche soir à huit heures, sinon je me pourvoirai plus outre selon droit. J'ai cru vous donner cet avis avant que de me pourvoir plus outre, et dont je garde copie.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Lieu, ce 17 août 1780

Reymond, châtelain⁷

Cette missive est discutée dans l'assemblée du 21 août 1780 :

Les chefs de famille assemblés pour répondre à une missive que Monsieur le Châtelain Reymond a adressée au recteur, occasion le dépendage de la cloche du village pour savoir qui l'a fait. Et après réflexion faite, réponse qu'ils ne savent qui l'a fait, mais qu'ils croient que cette cloche appartient à l'hameau, le tout comme la chapelle, et que la délibération était auparavant de la réformer et le tache d'un nouveau clocher était donnée dès l'an passé.

La réponse est de la teneur suivante :

Charbonnières, du 21 août 1780

Mon Sieur,

Je vous dirai que ce jourd'hui que le recteur du hameau des Charbonnières a convoqué une assemblée des chefs de famille pour répondre à la lettre d'avis qu'il a eue de votre part à la date du 17^e courant qui lui demande pour savoir le délinquant ou les délinquants qui ont dépendu la cloche qui existe sur le clocher de la chapelle du dit village. Les dits chefs se sont déclarés ne savoir qui l'a fait ni quelle idée il y a pour cela, niant que cela se soit fait par ordre du hameau, outre qu'il y a plusieurs délibérations pour la réformer, d'autant qu'elle se trouve inservable pour les maisons écartées et que le tâche a été donné dès l'année dernière pour un nouveau clocher pour servir d'une plus grande cloche, et que les dits chefs en présument que cette cloche appartient au dit village, le tout comme la chapelle ; par ainsi il n'y en a aucune connaissance que la jouissance ; et c'est ce que j'ai eu ordre de répondre à ce sujet de la part du hameau, tellement que on espère que (à) cette occasion il s'en fera une réforme et les choses et mettrons mieux en règle et à la connaissance de chacun pour lors à l'avenir éviter équivoque de part et d'autre, pour lors avoir une cloche capable de servir au dit hameau, vu qu'il y a des maisons foraines assez

⁷ AHC

écartées du dit hameau ; et (c'est) ce que on a chargé le soussigné de répondre à votre demande⁸.

Il va sans dire que l'orthographe et la ponctuation ont été retouchées, la lettre originale étant un vrai morceau d'anthologie qui ne fait guère honneur aux talents du secrétaire de l'époque.

En fait on va refondre la cloche, de telle manière que l'on ne saura jamais quelle façon celle-ci avait ni même de quelle date exacte elle était.

Pierre Dreffet de Coppet, sera chargé de ce travail :

Moi soussigné Pierre Dreffet, maître fondeur de Coppet, résidant à Vevey, ai promis et suis engagé aux honorables hameau des Charbonnières et Séchey de leur faire et mouler deux cloches – l'une d'environ deux cents et l'autre d'environ quatre cents – en me fournissant tout matériaux sur place proche la fonderie, ce qui est au haut des Essertets, et en promet la maintenance deux années dès ce jourd'hui. Et par contre les dits deux hameaux me paieront entre ci et deux années six crutz pour chaque livre qu'elles pèseront en sortant des moules. Pour ce ai signé aux Charbonnières ce 5^e 7bre 1780⁹.

L'inscription sur la cloche des Charbonnières, que l'on peut toujours lire aujourd'hui, est celle-ci :

« PIERRE DREFFET FONDEUR A VEVEY MA FAIT POUR L'HONNORABLE HAMEAU DES CHARBONNIERES 1780 ».

Cette cloche est toujours là pour vous appeler au culte.



⁸ AHC

⁹ Il s'agit d'un brouillon de l'acte véritable, il n'y a aucune signature. AHC, S.

Son coulage, aux Essertets, près du Crêt à Badaud, fut une véritable aventure qui transparait mieux que par les procès-verbaux diserts sur ce sujet, par la comptabilité qui mérite sa place ici, tant le nombre d'informations concernant une telle opération est grand.

57

pour la permission de 5 plants de bois luez au jour le 25 ^e Millet	2 " 9
Le 24 ^e jour aux s ^r . David Rochat du haut ds près l'ay Louis Rochat Recteur d'écriture ayant taillé ds le bois pour le 3	2 0 "
Le même jour au Net pour voir a L'epine d'en aut Ds près a La Corna de ceux qui en avoit fauche sans permission p ^r ce	3 " "
Le 23 ^e dudit aux s ^r . Jacques Elie & Louis Rochat Recteur pour avoir été d'écriture a L'epine voir ceux que le s ^r . Justicier avoit fauche sans permission p ^r le 6 ^e deus	1 " "
Le 25 ^e dudit l'aurnee a Scallorbe acheter la Marchandise en flavin de taiche	1 6 "
pour quatre Miller flavin a 10 bates le miller 10 " "	
quatre cent de Bois Mat tailler a 360	3 6 "
et demin le cent fait	1 3 "
plus pour un cent de grand taiche a	1 3 "
Le 26 ^e jour pour avoir été au lieu netter une liere d'arcane Rouge pour tordre le foché	" 3 "
pour demi pot huile pour ce fait	2 3 "
pour la liere d'arcane	1 " "
a M ^r Jean Rochat marichal pour la liere apportée au lieu pour son exploitation envoyer au lieu au jour	10 12 6
Gouvenneurs pour ramener le bois p ^r le 6 ^e foché du de haut d'Charbonnet	" 4 0 " 4 0 "
Le 7 ^e jour deponnee aux s ^r . Jacques Elie Rochat & Louis David Rochat & le Marichal & le Recteur aiant fait la poche pour forer la foché l'aurnee	5 " " 5 " "
Le 10 ^e dudit jour s ^r . Recteurs aiant été au le pay poser leur foché p ^r ce	" 6 " " 6 "
pour avoir mené le coup de la foché au pont pour le forer	" 6 " " 6 "
pour 14 feuille de fer blanc & le yonau 23 " "	34 6 "
a Chamard du cost pour 23 feuille convenu 11 " "	
pour l'aurnee apporter ds orbe la dite feuille d'pau mai aux s ^r . Recteur le 30 ^e jour faire venir le Marichal pour forer le foché ayant a porter une charge de fer pour le tout	" 6 " 6 "
Le 28 ^e jour a M ^r Jean Rochat pour la foché de la poche pour le forer & le faire d'écriture le 2 ^e jour de 1875 p ^r le 6 ^e deus du metal a lui remis ziste a lui pour ce a peche au dit jour	13 7 "
	213 18 9

n aux s.^r Recteur pour une corde pour la cloche
savoir ————— 2 1/2 " "

aux s.^r Moryle Rochat maître Marichal pour
114 lb de fer pour faire la cloche a 3 batte
La livre fait ————— 100 1/3 " 10

aux Recteur pour avoir été au Pont faire a
faire les fèves pour le batonaire de la cloche " 6 "

à pose que aux s.^r Pierre Abram Rochat Recteur pour six
R¹ Livre de fer a 6 Bruts fait ————— 2 1/3 " 2
au Marichal pour faire

Le 3 ybe pour avoir de de par de la cloche a
Rétourne le tourillon et la repousser p^r l'ouvrier
a Louis Rochat Recteur ————— 1 1/2 " "

aux s.^r Jacques David Rochat menuisier etant
avec lui pour ce faire ————— 1 " "

aux s.^r Jacques Elice de meire p^r Manfait 1 " "

aux s.^r David Moryle Rochat de Brete pour
quatre poutres de fonte de 20 pied de Roy pour
le 4 Colonne de la cloche ————— 20 " "

audit pour un Miller d'anselle ————— 3 3 " 24
pour trois bord de bois p^r brassure — 1 1 6

aux s.^r Jacques David Rochat menuisier pour
2 dentelle lambris pour la Chapelle — 8 3 1/2 "

audit pour le bois de la cloche tant
pour le pris d'acquis vneture & facon — 11 " " 22
pour deux air p^r la Chapelle — 1 4 6
pour 4 Carreaux mis aux fenetre de la
Chapelle ————— 1 6 " "

Partie de l'ouvrier audit Jacques David Rochat
Et a le s.^r Jacques Elice Rochat Ex aminé le cloche
de la Commune sy Ly auroit quel que écriture
occasion la cloche p^r la 2 ————— 2 " " 2

aux fils de feu le s.^r Marc Rochat Dragon p^r
un tiron pour le cloche ————— 3 " "

audit pour 3 Miller danselle pour le
Clocher a 13 batte le Miller fait — 9 9 " 12

aux Justicier Pierre Abram Rochat pour une
piere teste Exce de 30 pied p^r la cloche — 5 " " 10
pour deux tiron mis ls 2 ————— 5 6 " "

aux David Schemie Rochat de Brete 3 R¹ Meire pour
Quat de Crème pour le cloche a 10 cor la R¹ fait ————— 1

Aux sieurs Abram David Rochat, et David
 Nohemie Rochat Charpentier pour restat de
 L'ouvrage fait a la Chapelle apres 500 Lieres - 55 " "
 Au dit Abram David Rochat Charpentier pr.
 pour une piece qui la fourner pour le Cloche
 de 45 pieds de Lon a 3 Bruls, le pied fait 8 5 3
 plus un tron de 16 pieds - - - 3 " "
 plus pour 21 Journee, tout pour avoir
 paee en huile le fourvent du tor du Cloche
 avoir pose le fed blanc; et le pommeau
 Et rondy L'anselle - - - 10 " "
 plus au dit pour une Journee pour
 l'aide a force la Cloche ou porte la pierre 2 6 "
 plus au dit une liere de Sable - - - 1 " "
 plus au dit pour decup Epave et 2 gon
 pour la porte de sur le tor de la Chapelle 1 3 " "
 remis a son Rand Le 12 fevrier 1780 Lieres
 au s^r Emanuel & Samuel Rochat presentant
 Recteur a qui leur fut recu par leur compte
 page u devers 52 L'avois - - - 78 4 4 "
 a Joseph Hui David Rochat pr. avois u de a l'antard de la felle
 aux s^r Recteur pour une Levation de Juge Contre
 Pierre Rochat Regent a Champvans Ecriture Jean
 Et Copie - - - 1 " "
 Notification - - - 1 " "
 Jevinee Logitemant - - - 1 " "
 pour la permission pr. Inter au gage - - - 3 " "
 Jevinee au liere prendre la permission 1 " "
 a L'officier Instant - - - 1 " "
 Jevinee au liere pour obtenir de faire luy
 de fut de gage le tout fait par David Rochat 0 " "
 aux s^r Recteur pour avoir amene deux tron de la
 Bost du Lac vers les le Charpentier - - - 6 " "
 A Abram David Hui Paul Abram Rochat pour avoir
 ete en son port query le Briquet au s^r Jacques Etice
 Rochat - - - 6 " "
 Paier aux s^r Gordinier du Pont pour faire la Jevinee
 du Balant de la Cloche et une bouele au Marchat
 pour ce fait - - - 2 6 " "
 aux Secretaire pour desir registre et leve le present
 Compte - - - 4 " "
 173 " 7 1/2

66

Autre Compte des dit Receveur pour ce qui concerne la fonte de la Roche & Metal a chete sans y Comprendre Broque Lon a reu de la Commune tant pour l'hamard des Charbonniers que pour l'hamard du Lehay qui reste

Surances

Le 2^e j^r 1780 les depute du Lehay & Charbonier on fait paier avec le 1^r Dreffet metre fondeur Depance des Samuel Golay Cabaretier — 11 8 "

Les deux tier pour l'hamard des Charbonniers fait —

Le 5^e Depance avec ceut du Lehay & Charbonier on fait le Convoiant pour paier le metre fondeur & 2 tier comme dessus pour l'hamard de Charbonniers fait — 6 4 8 29

Le 28^e j^r Depance ^{12^e} appres la fonte de la Roche avec le Metre fondeur les hamard 2 tier pour l'hamard fait — 12 " "

Le 6^e j^r surance au 1^r David Schemie Rochat David fils de feu Pierre Rochat mariechal; Luceo Laimyolat; David Maspe Rochat Tisseran; tant pour refaire le Couvert que pour ache du bois a Chacun 2^e fait p^r les quatre — 8

Le 8^e j^r dit au 1^r Louis Rochat Recteur; Samuel fils d'Herum Rochat Charon; David ffca Pierre Rochat mariechal pour ache du bois p^r les 3 — 6

Le meme jour au 1^r Justicier Pierre Abram Rochat avec son Char de Cheval Mené du sable de la Crete; et de la Enord; et mené de Currau de la fonderie au Lehay pour les kebi — 3

a David Schemie Rochat pour une Arche de sable a Abram Haac Rochat Mariechal pour une Boie tout ren domes Char de Charbon mené au fonder — 5

au 1^r Justicier Pierre Abram Rochat pour avoir mené le dit Charbon & mené de la bielletat du bu mont de Cheval p^r le tout — 1

aux 1^r Recteur Louis pour ce faire et aide — 1

Le 15^e j^r pour quatre Livre de Suif a Avid la 8 — 4

Cette page
redit

39
58

	6 ^l	7 ^l	8 ^l
Somme d'autre Cote			
Du 19 ^e jour pour six Liere de Ritz a 5 bar & 104 la	38	10	6
Liere fait	8	"	"
Le 21 ^e & 23 ^e d'edit pour 2 sac de Charbon a Atham Naze			
Rocheat marichal y compris un pris au Lont	3	"	"
aux 1 ^{rs} Recteur pour les avoir porter a La fonderie	"	6	"
Le 23 ^e Journee au fils du dit Recteur pour ache du			
Bois	1	6	"
a David feu Pierre Rocheat une Jaurnee pour			
Meme fait Le dit Jour	2	"	"
Le 27 ^e au dit David Rocheat pour une autre Jaurnee	2	"	"
aux fils du Recteur une Journee meme fait	1	6	"
Le Meme Jour aux 1 ^{rs} Jacques Elice Rocheat & Louis			
Rocheat Recteur 1/2 Jaurnee le lendemain achete			
du Quinze pr ^s les deux	4	"	"
Le Meme Jour au fondeur une Chandela pour			
protter le moule	"	2	3
Le 28 ^e d'edit pour victoire pour amener les Roches			
Et autre Marchandise de la fonderie	1	"	"
pour Quinze d'Elin tant a l'Hoize que au port			
par le 1 ^{er} Jacques Elice Rocheat & Le Recteur suivant			
Le Compte qui en ont rendu Montant a	83	1	6
Plus la Roche des Charboniere pesant 1488			
a 9 bar la d fait	333	"	"
Du 1 ^{er} Jean Pierre Hubert sup R ^{1/2} Detin a 67			
La Liere fait	14	7	6
Plus 2 R ^{1/2} Chez le 1 ^{er} Simon Roymond au			
Meme pris	10	1	6
Plus 9 R ^{1/2} de Quinze tant a La fosse que			
au cret a 5 bar 1/2 la d fait	19	1	6
aux 1 ^{rs} Samuel Golay pour avoir mene la Roche			
a La fonderie Et aller querir le Metal au lieu	1	3	"
plus pour une suite de Charbon prise au Lont			
y compris le port	"	9	"
Pour 3 Lot de vin que Louis Rocheat portat			
aux fondeur le Jour de La fonderie	4	4	6

Cette page Monte au 548 11 B
548 11 B

62 Doit Les sommes d'autre part ————— 548

ce ci doit être au Compte de Chamouci devant

A Abram Nace Rochat marichal pour avoir fait la Barre du Moule de, Les Roches ————— "

Liner au s^r Samuel Jolay pour dépense faite le 28^e j^r 1780 vers la fonderie ————— 94

Le 31^r j^r 1780 les ouvriers qui ont pondu la Roche ondepance che le dit Jolay ————— 144

Cette page La 60^e & 61 font Cette somme 573

La 59^e fait et monte a ————— 173

La 58^e page fait et monte a ————— 181

La 57^e page fait et monte a ————— 215

La 56^e page qui est la l^{ie} des Livraances de presant Compte Monte a ————— 104

1247

Sur le paiement du fondeur pour la Roche qui est a la page 57 qui de 138^l 7 s^l Il doit être de 139^l 7 s^l Il faut rajouter au Livraance un florin par pied ————— 1

Livraances ————— 1248

Les Recues des presant compte a la page ci devant sont de a la page 55 ————— 1695

Le 24^e fevrier 1781 les Chefs de famille asamble au sujet de faire la liende des presant compte, ont trouve a propos de destuire de sur les presant compte 300^l que le sieur Pierre Rochat Regent a Champvans doit par cedula du 6^{me} Aoust 1770 demerme que pour les Interoit retarde de celle faisant en tout 345^l "

plus qui ont ordonne aux s^r Justicier Pierre Abram Rochat secretaire pour les pains d'avoir dressé le Compte occasion Les Roches Savin ————— 3 " " } 351

Plus que les s^r Recteur prier ont aux s^r Cabaretier du lieu les deux tiers de 144^l 18 s^l pour une depense faite le 28^{me} j^r 1780 apres la Roche fondeur et dit Jolay ————— 3 l "

Après destuire les trois article les Recues Monte a ————— 1344

Et Les Livraances comme il le voit ci dessus a ————— 1248

Les dit sieurs Recteurs Redoivent ————— " 95

Le 5^e fevrier 1781 Les Chefs de famille asamble le p^r Compte ayant été produit ont été vu. Lut et Exam Et

D'autres petits frais révélés par le livre des procès-verbaux :

Le 26^e mars 1781. Le dit jour David feu Pierre Rochat maréchal a demandé paiement deux journées qu'il dit avoir faites au fondeur pour lui aider à l'entour du moulage de la cloche.

Sur ce il lui a été répondu que s'il peut prouver que l'on doit deux journées au fondeur et qu'il les ait faites, en ce cas on les lui paiera.

Pour la journée du jour de la fonte, l'hameau a promis la lui faire payer.

Le même jour le Sr. Jaques Elie Rochat a demandé qu'on lui paie un crible que le fondeur a tenu à l'entour des fontes des cloches. Sur ce l'assemblée lui a accordé à proportion de ce que la commune lui a donné, qui est deux sols par cent livres de cloche pesant ; et s'il ne veut s'en contenter, il peut s'adresser au maître fondeur qu'il doit fournir ses meubles.

Grandes quantités de neige révélée par les comptes de 1785 :

Le 21 mars, journée aux Srs. recteurs et à deux hommes pour avoir ôté la neige de sur la voûte de la salle, pour les 4 3/4.

En 1807, la chapelle des Charbonnières, selon les termes du secrétaire qui exagère peut-être quelque peu, est prête de tomber en ruines. On décide de faire venir un professionnel sur place pour constater l'état. Il s'agit de maître Henri Burquin.

Les écritures nous parlent du plafond et de la chaire de la chapelle. On a quelque peine à imaginer cette salle aujourd'hui devenue l'appartement de la boulangerie !

On profite des bonnes intentions de remettre à neuf la chapelle pour tenter de demander à la commune un culte tous les quinze jours. Refusé !

Drap mortuaire dans les comptes de 1803 :

Des hoirs de Jaques David Rochat menuisier qu'ils ont donné pour étrennes du drap mortuaire, 10/4.

Puis dans ceux de 1804 :

Pour la boîte pour le drap mortuaire.

Nouvelles grandes réparations à la chapelle en 1811 :

Du 23 mars 1811. L'on a passé sur la répartition de la chapelle qui doit se faire sur le même emplacement. L'on a nommé pour faire exécuter l'ouvrage et

le recevoir le citoyen Pierre fils de feu Emmanuel, Moyse Rochat cadraturier et le secrétaire avec les deux recteurs¹⁰.

Tous ces travaux transparaisent au travers des comptes du village (AHC, AA3) :

Compte des fournitures faites & Charois faites pour le rétablissement de la Chapelle faites en 1811.

Des Noirs de feu Henry Rochat. Reigent pour	160	0
fourniture & Charois faites pour dite Chapelle		
De Philippe Rochat pingotol pour même fait	47	9
De Samuel Rochat Charoit pour Charois faits	13	9
De David Rochat de la Cornaz pour fuiture & Charois	138	9
De Samuel Rochat Sapour pour même fait	93	u
De Abram David Municipal pour même fait	44	3
De Jacques David Rochat Tisonand pour Charois	8	9
De Pierre feu Emmanuel Rochat pour fourniture & Charois	64	3
De Abram Gedeon Rochat pour Charois	22	6
De Ferdinand Rochat pour fourniture et vacances	11	9
De Louis Rochat pingotol pour fourniture	19	0
De Simeon Rochat pour fourniture & vacances	23	0
De Frederich Rochat pour Journée Recteur	2	9
De Moyses Rochat cadraturier pour fourniture & vacances	32	0
De Samuel Rochat apesieur pour fourniture	11	3
De David Rochat Canonier pour fourniture	2	6
Des Freres Macons pour fourniture	131	3
De Henry Burquin pour fourniture	39	3
De Joseph Rochat pingotol pour tira du sable	7	6
Total 866		

¹⁰ AHC, AA3

Transport de la page si des ans		866	5	3
De Isaac Gotay pour du fer fourni	- - - - -	1	10	6
Le Marichal du Pont à fourni & pour ouvrage fait	- -	13	3	..
De Louis Rochat le barctier pour Charois	- - - - -	12	6	..
De Louis Mouquin pour les fenestres quit a fait	- -	84
Dumarichal du Lieu pour ferre la Cloche & la pendre	- -	50	9	..
De Moyses Rochat l'adracluriers fourni une feuille	- -	1	6	..
De Henry Burquin pour fourniture	- - - - -	20	6	..
De Moyses Rochat l'ordonnier fourni Clouterie pour	- -	1	3	..
De Ferdinand Rochat fourni Marchandise	- - - - -	5
De Louis Rochat le barctier pour plusieurs Liste	- -	31	10	6+
De David Rochat de la Cornaz fourni deux Corde	- - -	1
Dumême fourni de la marchandise	- - - - -	15
De Pierre de seut Emanuel Rochat fourni	- - - - -	23	6	..
De Samuel Rochat l'apeur quatre Corde & deux balpin	- -	2
De Louis Rochat du Haut des pres deux Char de pierre	- -	2	6+	..
De Pierre Rochat de la Cornaz quatre Char de pierre	- -	5
De Abram David Rochat fournisseur pour remedier la Cloche	- -	3
De Samuel Rochat l'apeur son lui arabatu sur des plantemir	- -	7	6	..
De Samuel Rochat l'apeur pour le pre de vers l'Elang	- -	35	..	11+
De Ferdinand Rochat payer vers la Commune loi mise	- -	14
De Henry Burquin pour dedomagement	- - - - -	60
De Samuel Rochat Marichal pour Croes faire une Clef & pidi	- -	4	6+	..
De Samuel Rochat Maçon pour Maçonnerie de dite Chapelle	- -	576
De Henry Burquin pour Charpantori	- - - - -	500
De Moyses Rochat l'adracluriers pour les peines de Conduis	- -	7	6	..
De Samuel Rochat l'apeur a Compte de la Charpante	- -	80
A Ferdinand Rochat pour les peines & Ecritures	- - - - -	20
Pour un millier de Clavin & trois petite Croes pour fini la Cloche	- -	5
De Pierre Emanuel pour les peines	- - - - -	7	6	..
De Samuel Rochat l'apeur pour faire la Chappelle de st. Paul	- -	161
A Henry Burquin pour faire les Bais la table les barres	- -	79	6	..
du peron le tout pour la chappelle	- - - - -	79	6	..

2692462

Les debriode la vielle Chapelle

De Pierre Rochat de la Cornay a lui même	
Des Heurs d'Henry Rochat les depouille de planche	
De Samuel Rochat Sapeur le Cloche - - - - -	10
De Moysse Rochat Cadruclurice pour la cap du cot. Dous	3 6
De David Rochat de la Cornay pour le toi du cotte du vant	24
De David Rochat Canonier pour un paquet de laubris -	2 6
De Ferdinand Rochat pour meme fait - - - - -	1 6
De Isaac Goulay pour le planche de soud - - - - -	8
De Samuel Rochat Sapeur pour les pas des Caill	5 4
De Abram David Rochat fournisseur quelques plots de bois	9
De David Rochat Charon quelque piece de bois - - - -	2 6
De Moysse Rochat municipal pour de apparte - - - -	6 6
De Moysse Rochat municipal pour de lais de Cloiteru -	3
tous ces objets ont fait compte et racontre a ceup qui on travaille a la Chapelle et qui ont fait des four ni tures	

86 8

Frederich Rochat Charont redoit des Bieus du vilage	615 9
Du meme du bien Commun ils redoit	699 7
Du meme a priés aus Recteur de 1811 - et rendu -	866 5

De la page 29 transport	2692 6
Cour ferrure de la chere les plates pour les Baus - - -	10 3
A Joseph Rochat pingollet pour lire du sable - - -	5
pour Charie le dit sable pour six arches - - -	7 6
a David Rochat de la Cornay pour des Marchandise	63
pour deux asteron de Egypt a six balz le qle - - -	3
pour une reconnoissance a Durquin quand ils aeu fini -	3
pour Recevoir le Ministre pour faire la de Decease - -	10
Cour Reconnoissance aus Ministre pour de dieu la Chapelle	40 3
A Philippe Rochat pour amene le dit, Sable	

Pour la Chapelle de la Chapelle ¹³¹² a Samuel Rochas	10
Pour recevoir le Ministre a la dedevue de la Chapelle	10
pour les primes de Visite	10
Pour la fenestre de la Chiere & les pates des biens	10
a Henry Burquin pour faire les Plans & autre	79
a Joseph Ruchat pingot pour tire du sable	5
pour Cherie le dit sable	7
aux freres Ruchat. Nations a Compte de leurs ouvrages	30
De pance faite aux Communs des Vignes	11
a Louis Ruchat pour plusieurs articles	40
Payer pour des marchandises pour la Chapelle	53
Reconnaissance faite au Ministre pour avoir dedi la Chapelle	10
pour deux caissons de Gyps pour la Chapelle	5
Pour la Monte & descente du Tureau Bois a la table	...
a quatre qui ont fait le Quel a Chacun trois sols	3
pour faire boire le Maître Charpentier quand il a fini	5
pour la gazette pour six moi	7
a Philippe Rochat pingot pour des arches de sable	19
De pance faite quand on a résidu le Compte	24
pour papier fourni pour les Comptes	...

787 9

Les Recus de Monte a la somme de 886 11 0
 Les Livraisons de Monte a la somme de 787 4 0
 Les Roches s'odoivent la somme de 973 0
 Les Comptes si Contra ont la été Les examine
 Le 10 avril soude & approuve tel
 le Monre en assemblee

Dédicace :

Du 12^e 9bre 1812. Les chefs du village des Charbonnières dûment convoqués, les recteurs ont proposé que les ouvrages de la chapelle s'en allaient finir. L'on demande si l'on doit faire venir Monsieur le Ministre pour en faire la dédicace. L'on a décidé de le faire venir et de lui faire les honnêtetés qu'il convient.

Le même jour l'on a décidé de faire des barricades sur le perron pour cette année.

Du 6^e février 1813. Les chefs de famille du village des Charbonnières assemblés dûment convoqués, les recteurs ont demandé ce que l'on doit donner en reconnaissance au Ministre pour avoir fait la dédicace de la chapelle. L'on a décidé de lui faire pour un louis, soit quarante florins en café livré au plus vite.

Mise de la cloche :

Du 3^e avril 1813. L'on passé sur la mise de la cloche pour sonner huit heures et midi ; huit heures depuis St Michel jusques à Pâques, et neuf heures le dimanche. Le tout expédié à Samuel Rochat charron à 19 fl. pour l'année¹¹.

C'est quelques années après ces réparations importantes, en 1828, que l'on pense qu'une horloge dans le clocher pourrait être utile aux habitants de ce village.

Du 12 mai 1828. Du même jour le sieur Abram David Rochat tisserand s'est engagé de gouverner l'horloge (on écrit toujours orloge et on dit un orloge) du village pour deux francs par année qu'il a accepté mais pour six ans.

A.D. Rochat

L'on a passé en voix comment l'on doit faire l'ouvrage pour poser l'horloge, soit pour son emplacement. L'on a décidé de le faire en tâche si la chose convient. A été mis en prix par Samuel Rochat charpentier pour le prix de cent francs, mais il doit souffrir tous les frais soit dépenses que le dit horloge coûtera de poser. Les contre-poids seront fermé depuis de haut jusques en bas, comme une serrure pour fermer le dit horloge, et fera le tout au contentement soit en dit d'expert et en sûreté de toute humidité. A été rabaissé par plusieurs et expédié à Moïse Rochat de la Cornaz menuisier et David Rochat charpentier pour le prix de quarante neuf francs et cinq batz, le tout sans aucune augmentation.

Moyse Rochat

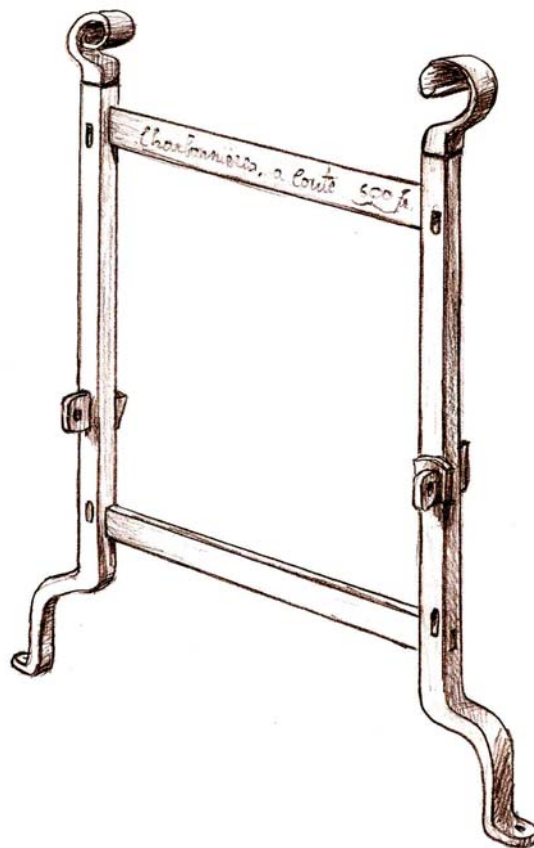
David Rochat

¹¹ AHC, AA3

Ce sera le sieur Cheneaux, maître « orlogeu », de Gollion qui se chargera de construire ce mouvement. Le pache n'a malheureusement pas été retrouvé.

Il est payé en partie grâce à un don de Charles Rochat du Haut des Prés qui aura l'honneur de voir son nom gravé sur les supports du mouvement. De telle manière : Charles Rochat du haut des Prés m'a offerte pour le hameau des Charbonnières, a coûté 600 fr. »

Les deux montants de cette horloge, probablement rachetée lors de sa mise au rebut à la fin du même siècle par Jules-Moïse Rochat, sont tout ce qui reste aujourd'hui de ce vénérable engin que l'on eut naturellement aimé voir rester intact de manière à pouvoir figurer, qui le sait, au musée horloger !



Dessin Pierre-Abraham Rochat



« Une église pour l'éternité », bois de Pierre Aubert

La maintenance de la cloche et de l'horloge est mise de telle manière :

Du 5^e janvier 1831. L'on a passé sur la mise de la cloche et gouvernement de l'horloge sur les conditions de sonner régulièrement le midi et les huit heures du soir depuis Saint Denis jusqu'à Pâques, et depuis Pâques les neuf heures le dimanche jusques à la St. Denis. Et gouverner l'horloge en conscience et en dit de bon maître, fournissant le bon huile propre et graissé la cloche tous les mois et toutes réparation qui n'excédera trois batz, sera à la charge du sonneur. Echute à David Humberset pour le prix de huit francs pour toutes choses.

Quand le Service Divin vous tombe dans les mains, cette fois-ci sans que vous n'ayez plus rien à faire et sans qu'alors la commune ne vous dise plus rien !

Le 18 février 1832, les chefs du hameau des Charbonnières dûment convoqués, les recteurs ont déposé une pétition sur la table concernant un Service Divin... par des délégués du hameau. Les dits recteurs demande qu'elle soit lue en en dite assemblée afin d'en tirer les conséquences et les arrangements qui conviendront le mieux.

Après avoir fait lecture de dite pétition, l'on a délégué pour faire à ce sujet tout ce qui conviendra le mieux. Pour ce l'on a nommé Moyse Rochat, municipal, de l'Epine, et Elie Rochat du Haut des Prés, signé par le recteur¹².

Le 15 avril 1833, les chefs de famille du hameau des Charbonnières étant assemblés dûment convoqués, les recteurs ayant représenté s'il ne conviendrait pas de recommencer à faire une pétition concernant un sermon, vu que le Gouvernement fait une révision de toutes les cures du canton et que c'est le moment le plus favorable.

Ce qui, passé en voix, l'assemblée a accepté d'une unanime voix la proposition présentée ci-dessus, et pour y faire les opérations, l'on a nommé les sieurs Isaac Juge et Edouard Rochat, qui y travailleront avec toute fidélité et diligence.

Mais l'Etat sera le plus rapide :

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, voulant procurer aux habitants des hameaux des Bioux et du Pont, dépendants de la Paroisse de l'Abbaye, et à ceux des Charbonnières, dépendant de la Paroisse du Lieu, une part plus grande et plus à leur portée au service divin qui se fait dans l'Eglise paroissiale dont ils ressortent. Oûi la classe d'Orbe !

Arrête :

¹² AHC, AA3, ainsi que pour tous les extraits qui suivent concernant la construction de l'église

Article 1. Il est accordé au hameau des Bioux trois services religieux sur quatre dimanches, le quatrième service se fera au Pont. Le Pasteur de l'Abbaye en sera chargé et se conformera à cet égard à l'ordre suivant : premier dimanche catéchisme oratoire à l'Abbaye et aux Bioux, second dimanche sermon à l'Abbaye et aux Bioux, troisième dimanche catéchisme à l'Abbaye et aux Bioux, quatrième dimanche sermon à l'Abbaye et au Pont.

Cet ordre recommence après le service du quatrième dimanche.

Article 1. Il sera fait dans la chapelle des Charbonnières par le pasteur du Lieu un service sur quatre dimanches. Ce pasteur est celui de l'Abbaye s'entendront pour que le service religieux accordé au Pont et aux Charbonnières n'ait pas lieu le même dimanche, de manière que les habitants de ces deux hameaux très rapprochés l'un de l'autre, puissent profiter du service qui se fera dans chacune de ces localités.

Article 3. La Sainte Cène sera administrée une fois par Communion dans les chapelles du Pont et Charbonnières.

Article 4. Les heures du service seront réglées selon les saisons et les convenances.

Article 5. Il est réservé que les trois hameaux précités procureront le transport de leur pasteur par le moyen d'un char couvert ou d'un traîneau selon la saison.

Article 6. Il n'est d'ailleurs rien changé aux autres fonctions pastorales qui continuent à subsister comme du passé dans les paroisses du Lieu et de l'Abbaye.

NB, article 7. Le présent règlement sera transmis au Doyen de la classe d'Orbe et par lui aux pasteurs des sus dites paroisses, pour être conservé dans les archives de leur ressort.

Il sera de plus communiqué par le Préfet aux Municipalités de l'Abbaye et du Lieu.

C'est alors que l'on prend la décision historique de bâtir l'église :

Le 17 juillet 1833, les chefs de famille des Charbonnières étant assemblés dûment convoqué, les recteurs ayant présenté une délibération du Conseil d'Etat et de la Vénérable Classe par où ils ont accordé au dit hameau la permission et droit d'un sermon tous les mois ; ce qui met le hameau dans le cas de faire des réparations à leur chapelle. C'est pourquoi ils demandent de quelle manière l'on doit s'y prendre.

Les recteurs ayant exposé la présente délibération ou soit la permission du dit Service Divin, ayant mis la chose en délibération, l'on a délibéré de bâtir la dite église à neuf à l'endroit qui sera désigné. Et de voix unanime l'assemblée, après mûre délibération, on trouve que le meilleur emplacement pour bâtir la dite église se trouve sur le jardin que jouit le régent, proche le ruisseau vers la fontaine aboutissant sus l'Ecluse.

Les recteurs ayant mis en délibération, l'on doit d'en établir une commission qui doit être de sept membres qui sont les sieurs Jacques Rochat de l'Épine, Isaac Rochat Juge, Edouard Rochat, Louis Rochat de Pierre, David Louis Rochat municipal, Jaques Elie Rochat assesseur et Samuel Rochat charpentier, qui ont promis d'agir consciencieusement et qui doivent soumettre à l'assemblée tout ce qui mérite d'être soumis. Ils devront servir sans aucun frais, sauf leur déboursés qu'ils seraient obligés de faire.

Le 19 août 1833. Les chefs de famille du hameau des Charbonnières assemblés dûment convoqués, la Commission établie pour bâtir une église au dit hameau ayant présenté un plan qu'ils ont fait dresser, ils prient le dit hameau de bien vouloir l'examiner, s'il conviendrait au dit hameau de la faire établir conformément au dit plan.

Après avoir passé les voix et pris toutes résolutions, l'assemblée a accepté le plan proposé ci-dessus à l'unanimité des voix et la commission est priée de faire dresser l'ouvrage tant qu'il leur sera possible. L'assemblée leur en a donné le plein pouvoir.

Préavis à donner à l'assemblée du village des Charbonnières le 30 7bre 1833 relativement aux journées de commun à faire pour la construction de l'église neuve.

Article 1. Tout individu habitant le dit village des Charbonnières soit ses maisons foraines, de quel âge et de quelle condition et de quel sexe qu'ils soient, devront faire une journée chacun et gratuit.

Article 2. Bien entendu qu'on n'y enverra ni femme ni fille ni enfant, que des hommes en état de faire une bonne journée.

Article 3. Le minimum des journées est taxé à 24 batz pour les charretiers et 8 batz les ouvriers. Ceux ou celui qui feront une journée de charroi d'après la sus-dite taxe. Leur sera compté pour trois journées d'ouvrier et chacun aura la liberté de travailler en ouvrier ou en charretier.

Les escouades ou dizaines seront commandées par un membre de la Commission établie pour ce sujet et leur indiquera et les conduira à l'ouvrage qu'il y aura à faire.

Et ce sera la grande aventure qui ne peut être racontée ici faute de place¹³.

Les plans, que l'on trouve toujours aux archives, après qu'ils aient été faire un détour de plus de trente-cinq ans dans le bureau d'architecture Fantoli, ont été signé par Henri Perregaud¹⁴. Ce sera naturellement l'architecte de cette nouvelle construction.

¹³ Voir à cet égard notre brochure : Histoire de la chapelle et de l'église des Charbonnières, 1999

¹⁴ Plan reproduit dans la brochure : Henri Perregaux architecte, Plans 1834 pour la construction de l'église du hameau des Charbonnières, 2000.

La comptabilité du village une nouvelle fois porte le détail complet de ces travaux.

C'est très certainement là, après la construction de la chapelle en 1674, l'une des plus belles épopées du village, de celles qui laissent des traces dans la tradition populaire. Pour preuve les souvenirs si vivants de Mme Annette Dépraz-Rochat :

Construction de l'église des Charbonnières ou l'histoire des deux poutres

Au moment de la construction de l'église des Charbonnières, elle s'était presque toute faite par les gens du village, en corvées, tout le monde avait travaillé pour bâtir le temple. Et puis vous savez, ces deux grosses colonnes qui montent depuis le bas jusqu'au haut des galeries, plus haut, jusqu'à la cloche... on prétendait... c'est le vieux Jérémie qui était venu nous raconter la chose... qu'il n'y avait point de sapins assez gros sur la commune du Lieu. Ils étaient partis un jour sur le Mont-Tendre, sur la commune de l'Abbaye, pour aller couper des sapins qui soient assez gros pour les colonnes qui devaient faire la tour du temple. Ils étaient partis une bande pour couper ces sapins, les équarrir, enfin les préparer avec char et cheval et tout, pour les ramener. Ca fait que quand ils sont arrivés là-bas, au chemin de la scie de l'Abbaye, alors les routes étaient étroites, quand ils ont voulu tourner pour prendre le virage, ils n'avaient jamais pu tourner. Il avait fallu décharger puis transporter ces billes à bras. Comme ils avaient été faire des délits, les gens de l'Abbaye étaient tellement méchants qu'ils les avaient aidés à transporter leur bois ! Voilà toute l'amende qu'ils avaient eue pour avoir été faire des délits sur la commune de l'Abbaye¹⁵

Après tant de bonne volonté de part et d'autre, il fallait s'assurer du charroi de Monsieur le Ministre :

Du 17 janvier 1834. Conditions sur lesquelles le village des Charbonnières expédie sa mise au rabais pour le transport de Monsieur le Ministre pour venir faire le sermon aux Charbonnières.

1o Celui à qui il sera échu donnera bonne et suffisante caution.

2o Il ira chercher Monsieur le Ministre les dimanches et lorsqu'on aura le sermon aux Charbonnières.

3o Il le reconduira au Lieu après le service fait aux Charbonnières.

4o Le char devra être logé à la charge de celui qui aura l'échute de même que le traîneau pour l'hiver.

¹⁵ il n'y a presque aucune chance que cette histoire soit vraie, tout au moins en ce qui concerne cette façon de prendre du bois sans en avertir les autorités. Mais malgré tout l'histoire est belle. Il aurait été aussi curieux qu'il n'y ait pas eu de bois assez long dans le Risoud et qu'on ait été obligé d'aller s'approvisionner sur le Mont-Tendre !

5o Le dit char ne pourra être prêté sous aucun prétexte que ce soit, sous peine de vingt batz d'amende par chaque fois et responsable de tout ce qui peut y arriver.

A été mis en prix par Alexandre Rochat à seize francs et échute à Louis Rochat conseiller pour le prix de dix francs pour l'année et sur le cautionnement solidaire de Alexandre Rochat, tous ici présents et acceptant.

Louis Rochat Alexandre Rochat¹⁶



Transport de Monsieur le Ministre, en char l'été, en traîneau l'hiver

L'octroi pour les Charbonnières, fait par le Conseil d'Etat le 21 juin 1833, d'un service religieux sur quatre dimanche, avait été un précieux encouragement pour les habitants de ce village à construire une église. Il leur avait pourtant fallu pourtant retrousser leurs manches pour vous charrier le sable, les pierres et le marin, tous matériaux que les professionnels utiliseraient pour ériger ce nouveau

¹⁶ AHC, AA3

temple qui portera sur son fronton la date de 1834. Ce qui fait donc très exactement 175 ans que l'église est là, toute vaillante, peu remarquée en somme par la plupart des Combiens de par son allure modeste et un peu ramassée, mais très belle quand même quand on peut la voir le soir en pleine lumière. Belle et émouvante. Notre église, construite par ces ancêtres courageux et pleins d'ardeur.

La cloche de 1780 sera hissée dans le clocher. Où l'on posera aussi l'horloge achetée quelque six ans auparavant.

La foudre tombera sur l'ancienne chapelle au mois de septembre 1840. Il n'y a heureusement pas d'incendie. Toutefois le mur du côté du levant fut fendu du haut en bas, de même qu'une fenêtre de pierre de taille qui a été abattue. On répare.

En fait l'ancienne chapelle sera joliment retapée quelque dix ans plus tard, tandis qu'elle servait à l'occasion de salle d'école pour la petite régence et de logement pour la régente.

En 1855 on construit contre la façade de l'église ce qu'on appelle un tambour. Est-ce la remise pour la pompe qui viendra défigurer cette façade pendant des décennies ?

On pose un fourneau en 1856. Faut-il croire qu'auparavant il n'y en avait pas ?

L'église des Charbonnières servira tous les dimanches au service divin après que l'église du Lieu ait brûlé dans le grand incendie du 18 juillet 1858 et qu'il était prévisible qu'il faille un certain temps avant qu'on ne puisse la reconstruire.

Au gens du Lieu désormais de se déplacer !

Mais l'église est une grande bâtisse qui coûte cher à l'entretien. Le village demande un secours à la commune.

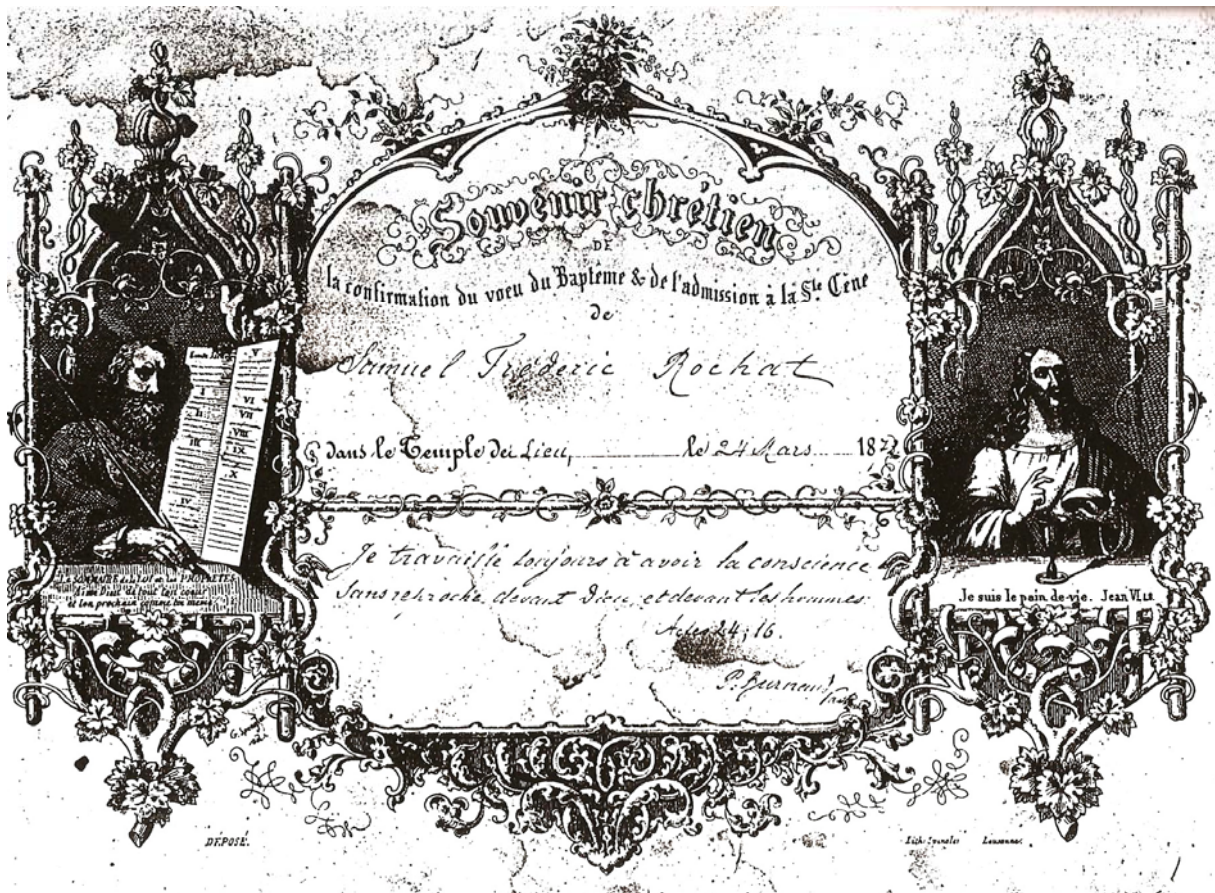
En 1862 la grêle du 4 août endommage partiellement le toit du temple. Les travaux de regoutoyage sont visibles sur une photo stéréo d'Auguste Reymond. Ils peuvent être de cette année là, pour parer aux premiers dégâts, ou de 1864 pour de plus amples réparations :

Réception de la couverture du pan du toit du couchant de l'église des Charbonnières sans aucune observation, du 15^e septembre 1864¹⁷.

¹⁷ AHC, AA4



Nouvelle couverture visible à gauche, sur l'un des pans hexagonaux, photo probablement de 1864.



Mais petit à petit les charges concernant l'église, en fin de compte relativement importante, deviennent finalement trop lourdes à supporter pour le

hameau. De telle manière que celui-ci, par l'acte du 22 juin 1882, signé John Capt notaire au Sentier, remet l'église à la commune du Lieu. Cela à titre gracieux, avec la simple condition que celle-ci se charge de son entretien, qu'elle ne l'affecte à aucun autre usage que lieu de culte, et que s'il vient à brûler, elle le reconstruise.

Aussitôt reprise, aussitôt réparée, car elle nécessitait de nombreux réaménagement. Dont le plus contestable de ceux-ci, la couverture du clocher en tôle galvanisée par Bloch, ferblantier au Sentier. Des photos montrent ce nouvel état qui n'offre pas pour cette église l'esthétique la plus lumineuse de sa carrière ! Un tel matériau devra pourtant rester en place pendant plusieurs décennies avant d'être remplacé par une matière plus appropriée.

Le village, qui avait gardé la propriété de la cloche et de l'horloge, remets ces deux objets à la commune par acte du 21 décembre 1888, signé John Capt, notaire au Sentier.

C'est cette année-là que la Société de la fontaine de vers l'église se signale. Elle veut rétablir sa fontaine sur l'emplacement qu'elle occupait anciennement devant le temple des Charbonnières. En conséquence la commune cède gratuitement à la dite société la moitié de la place qu'elle occupe actuellement et le reste lui sera vendu à raison de dix francs la perche.

Les travaux de 1884 à 1889 débouchent sur une inauguration !

Lettre du syndic de la commune du Lieu à l'Administration des Charbonnières, du 11 février 1889.

Monsieur le Président et messieurs,

L'inauguration du temple des Charbonnières restauré est projetée pour dimanche prochain 17^e courant. A cette occasion il nous a paru nécessaire d'organiser une petite fête à laquelle sont invités quelques anciens pasteurs de la paroisse & la Municipalité. On aurait, direz-vous peut-être, pu ouvrir à nouveau sans démonstration aucune. Il est vrai ; mais c'aurait été, selon nous, pousser l'indifférence qui ne se manifeste déjà que trop en matière religieuse. Si nous avons réellement du zèle pour la maison de Dieu, la restauration a seule sa raison d'être et chacun sentira le besoin, en reprenant possession de cette maison où il se fait du bien avec ses frères en présence de l'Eternel, de manifester son bonheur par quelques réjouissance honnête.

Comme la commune a déjà fait beaucoup pour le temple des Charbonnières, nous avons pensé vous laisser l'honneur de faire les frais d'un modeste repas au Cygne où seraient invités, ainsi que je vous l'ai dit, une quinzaine de personnes, plus l'administration des Charbonnières.

Dans l'espoir que vous voudrez au plus tôt nous donner une réponse favorable, veuillez, Monsieur le Président et Messieurs, agréer l'assurance de notre considération distinguée.

*Au nom de la Municipalité, JJérémie Rochat, syndic*¹⁸.

Fabrication d'un corbillard en 1891.

En 1891, la Municipalité, considérant la somme considérable que coûterait la réparation de l'horloge des Charbonnières, décide d'en acheter une neuve plutôt que de réparer « cette vieille machine », d'autant plus que la maison Odobey ne peut pas même la garantir après qu'elle aurait été réparée. Une horloge neuve avec tous ses accessoires revenait à environ 750.-. On trouva la somme un peu élevée que l'on souhaita réduire un peu, et l'on se proposa aussi de demander à Odobey s'il serait acquéreur de l'ancienne horloge.

L'horloge sera posée en 1892, après diverses tractations. L'ancienne ne fut pas vendue à Odobey, mais plutôt, comme on le présume, à Jules-Moïse Rochat qui utilisa certaines parties de son mouvement pour l'un ou l'autre de ses bricolages « maison ».

L'horloge Odobey, avec châssis peint d'un magnifique vert « usine », reste en place quoiqu'elle ne serve plus. Elle est comme neuve même pourrions-nous dire. Notre seul souhait, qu'elle reste là où elle est et témoignage de la grande époque de la pendulerie jurassienne.



¹⁸ AHC, C 1889

Le problème d'une deuxième cloche est esquissé dès 1896. M. Thibaud, accordeur de cloche à la Praz, offre alors une cloche d'occasion du poids d'environ 250 kg qui complèterait heureusement par l'accord en tierce mineure la cloche qui existe déjà dans le beffroi du temple des Charbonnières. Il céderait cette cloche qui, quoique ancienne, est excellente, pour un prix relativement bas, environ 500.- rendue posée. Il engagea donc les autorités communales et du hameau de profiter de cette occasion.

En fin de compte la commune accorde un subside de 250.- au hameau des Charbonnières pour installer cette deuxième cloche, anciennement dans l'église de Rances et datée de 1640. Celui-ci répond que c'est à la commune elle-même de compléter la sonnerie, et que par ailleurs il ne se sent pas la latitude d'installer quoi que ce soit dans un bâtiment qui ne lui appartient pas ou plus.

Nous sommes le 10 octobre. Le 3 avril 1897 Mr. Le Président donne lecture de la feuille de souscription qui circule dans le public pour parfaire la somme nécessaire au paiement de la nouvelle cloche installée dans le temple des Charbonnières. Après discussion le Conseil ne trouve pas à propos d'y souscrire.

Ce qui fait que le récit de Mme Annette, à lire plus bas, n'est vrai qu'en partie. La feuille de souscription n'a malheureusement pas été retrouvée.

La cloche des Rochat

Puis vous savez, il y a une cloche... il n'y avait qu'une cloche. Et puis la seconde, c'est une cloche des Rochat. Ce n'étaient que les Rochat qui l'avaient payée entre eux. La seconde, celle qui a le timbre le plus grave. Les Rochat... j'avais je pense treize ans. Je me rappelle quand ils l'avaient montée, la cloche des Rochat. C'était le vieux Jérémie qui en avait été l'instigateur. Bien des Rochat ressortissants des Charbonnières avaient donné bien de l'argent. Il y avait Louis-Lucien Rochat, le fondateur de la Croix-Bleue, et puis Anthony Rochat. Leurs ancêtres étaient de l'Epine, ils se sont toujours bien intéressés aux choses d'ici. Ils avaient donné une grosse somme pour la cloche. Puis il y avait aussi des Rochat qui étaient parents du vieux Jérémie ; je crois qu'il y avait encore un oncle qui était allé à Paris, là-bas, qui avait envoyé... vous savez, quand il y avait des ventes pour l'église, on envoyait des circulaires à ces familles qui avaient des ressortissants ; ils étaient toujours intéressés¹⁹.

¹⁹ Même remarque que ci-dessus, ça reste une pure hypothèse jamais prouvée par nos documents. Que des Rochat de l'extérieur aient beaucoup donné, c'est possible, mais il apparaîtrait curieux que les autres familles du village auraient aimé à se tenir à l'écart, situation qui n'aurait nullement été démocratique. Et ce ressortissant de Paris, plutôt que d'être un Rochat, ne serait-ce pas tout bonnement le frère à Jules Golay installé dans la capitale ?



La deuxième cloche originale de Rances et datée de 1640

Mais pour y accéder, quelle gymnastique !



Ne pas avoir bu un coup de trop, car en cas de chute, la descente serait plutôt longue et rude !



On serait là, sur le plancher, les yeux tournés vers le ciel, à admirer une poutraison et une sous couverture vraiment magnifique. Un endroit à vrai dire... magique !

La construction d'un cimetière aux Charbonnières date de 1900. On se souvient que la première personne à y être enterrée fut la vieille Fanny chez Lolet qui avait accidentellement bouté le feu au village en septembre de la même année. Elle y fut ensevelie en décembre.

Cette construction nous permet de revenir sur le problème des inhumations...

Les Rochat des Grandes et Petites Charbonnières jouissaient depuis toujours d'un droit d'inhumation au cimetière de l'Abbaye dont ils purent user librement et sans problème pendant plus de 4 siècles.

*On lit, au dos, une concession d'un lieu pour sa sépulture
faite au dit Vinet Rochat, par l'abbé Jean de Tornafol,
comme suit :*

LII. (bis)

Nos, Johannes de Tornafollo, abbas abbatiae Lacus jurionensis, ordinis præmonstratensis, Lausannæ diocesis, sciens et spontaneus, concedimus et largimur magistro Vioneto Rochat, moranti in abbatia nostra, sepulturam sui corporis, infra ecclesiam nostram, juxta pilare, et infra dictum pilare et locum ubi tenetur aqua benedicta ecclesiae, ita quod ipse magister Vionetus possit ponere, seu poni facere, unum magnum lapidem et eum describi et depingi facere ac etiam, infra pilare, possit facere unum choudronum de metallo ad tenendam aquam benedictam. Hæc acta fuerunt in dicta abbatia, præsentibus fratribus Jacobo Jaquineto, priori nostro, et Michaëli Chivallero, et manum ad Vionetum tradidit pro dicta sepultura sua sex (sexies) (vi) (xxiiii) viginti quatuor solidos (six fois vingt = 120, et quatre (124) sous). Datum, sub signeto nostro manuali, die xxvj (26) mensis februarii, anno Domini millesimo mccc (quatercentesimo) lxxx (octuagesimo) quinto. (26 février 1485, 1486, nouveau style).

JOHANNES DE TORNAFOLLO. 20

Vinet Rochat, déjà avancé en âge au moment de son arrivée à la Vallée, songeait à sa sépulture. Le 26 février 1485 il obtint la permission de se faire ensevelir en l'abbatiale de Sainte-Marie-madeleine-du-Lac, entre le pilier et le bénitier, honneur rarement accordé à des roturiers. On lui octroyait en outre la faculté de faire poser un monument sur sa tombe, de le pourvoir d'une

²⁰ Annales Abbaye du Lac de Joux, 1842, p. 299

inscription et d'une image. Il lui était loisible de fabriquer un chauderon de métal destiné à renfermer l'eau bénite²¹.

Comme quoi nos premiers Rochat étaient bel et bien des grenouilles de bénitier !

On s'enterre donc à l'Abbaye.

Où toutefois des participations aux frais d'entretien des lieux put se produire. Ainsi :

Le 24^e Xbre 1813. Les recteurs ayant produit une lettre de la Municipalité de l'Abbaye qui demande au village des Charbonnières de coopérer aux frais du rétablissement de la muraille du cimetière²².

Le changement de place du cimetière du Lieu, longtemps à la Combe, situé autrefois à proximité de l'ancienne église de la Rochettaz, on projette de le déplacer en un autre lieu où très certainement le creusement des tombes sera plus aisé.

Du 14^e mai 1832. Les chefs de famille assemblés dûment convoqués, les recteurs ont l'honneur d'exposer qu'ayant été informés que la commune du Lieu se trouvant dans le cas de changer l'emplacement de son cimetière, il ne nous conviendrait rien de nous y joindre pour enterrer nos morts. Vu d'un autre côté que quant aux droits que nous avons joui jusqu'à ce moment d'enterrer au cimetière de l'abbaye, on serait dans le cas par la suite d'entrer dans les dépenses que le dit cimetière serait dans le cas d'occasionner pour sa reconstruction.

Ce que passé en voix, il a été convenu à la majorité absolue des suffrages. Primo que notre localité éloignée de l'emplacement que l'on se propose ne nous permet pas de nous joindre avec les autres hameaux de la commune pour un cimetière commun. Et que puisque nous sommes dans le cas d'éviter dans des dépenses pour continuer à enterrer dans le cimetière de l'Abbaye, on doit au contraire demander à la Municipalité de notre commune de nous bonifier le montant du prix que le cimetière qu'elle se propose d'établir au Lieu et aux frais de la commune peut coûter, et ce d'après notre population, et d'appliquer cette valeur à s'aider à en construire un dans notre hameau, que si toutefois nous sommes pas accueillis dans notre légitime demande ou réclamation, de nous adresser à qui de droit pour nous faire rendre justice²³.

Cette demande de subside sera naturellement refusée. Qu'à cela ne tienne, on continuera toujours à enterrer ses morts à l'Abbaye.

²¹ Notice historique sur la famille Rochat, 1480-1980, p. 17, d'après différents auteurs.

²² AHC, AA3

²³ Idem

Jusqu'en 1900 où la construction d'un cimetière à proximité du village permettra désormais d'éviter des déplacements par trop conséquents.



C'est entre la date de cette photo (1901) et 1917 qu'a été posée ce qui constitue une horreur de plus, une barrière métallique entourant le devant du temple. Cette ornement des plus douteux a heureusement disparu depuis belle lurette, enlevé probablement vers 1960, lors de la restauration du temple. De nombreuses photos anciennes témoignent de cet ornement rébarbatif.

En 1917 précisément où était apposée contre la façade du temple la plaque en l'honneur et en la mémoire du Doyen Abram-Elie Rochat, fils de Jaques David Rochat marchand, qui avait laissé un capital de 6000.- vers 1840 dont les intérêts seraient destinés à venir en aide à un ou plusieurs étudiants du nom de Rochat et désireux d'entreprendre des études supérieures.

A la mémoire du doyen
Abram-Elie Rochat
Bourgeois de l'Abbaye et du Lieu
Né aux Charbonnières le 27 janvier 1765
Décédé à Agiez le 15 juillet 1840
Il fut pasteur à Vaulion
A l'Abbaye et à Agiez

Fit des libéralités
Aux bourses des pauvres

Du Lieu, de l'Abbaye et des Charbonnières
Il institua la fondation
Destinée à faciliter les études supérieures
A des jeunes gens de ce nom

Quoique mort, il parle encore.
HEBREUX, XI. 4

On installe un harmonium à l'église des Charbonnières en 1920.

Restauration de 1920 et de 1921, avec inauguration du temple rafraîchi en 1921, le 21 août. Un programme à peu près identique à celui de 1889. Les mœurs apparemment n'ont que peu changé en l'espace de trente ans.

Ce qui retient surtout de ces restaurations, c'est la mise en place de trois grandes toiles peintes par l'artiste Marcel Amiguet d'Ollon.

Initiative artistique qui n'aura très certainement pas convaincu tout le monde. Les plumitifs quant à eux, venus eux aussi admirer ces nouvelles compositions, sont plus ouverts et comprennent la motivation et l'œuvre de l'artiste.



Carte postale ayant repris le thème de La Foi. Il s'agit ici de portraits des dames de notre village venues poser pour cette occasion. Même les jeunes filles sont d'authentiques représentantes de notre village.



Vue partielle de La Foi



La Charité



L'Espérance

Il convient de s'attarder quelque peu sur l'auteur de ces trois toiles que l'on pourra encore découvrir, mise à l'abri dans le galetas de l'église de notre village.

Marcel Amiguet fut mandaté en 1921 pour décorer les murs intérieurs de l'église des Charbonnières. A cet effet il peindra trois fresques qui deviendront parmi les plus grandes jamais produites dans cette région.

En 1990 Jean Fantoli, ingénieur du Sentier mais originaire du village des Charbonnières, à l'occasion de l'inauguration de l'abri protection civile du village, propriété de la commune du Lieu, établit un petit dossier sur les dites fresques intitulé : **PRESENTATION DES TABLEAUX DE MARCEL AMIGUET DECORANT AUTREFOIS L'EGLISE DES CHARBONNIERES.**

Nous en re prenons l'essentiel ici.

Profil de l'artiste

Marcel Amiguet, artiste-peintre, était fils d'un géomètre. Il entra d'abord à la poste de Vevey, mais, aimant la peinture, il se rendit à Paris où il fréquenta plusieurs ateliers. Il commence à exposer d'abord à Lausanne en 1918, puis à Genève en 1919, à Vevey en 1920 et à Ste-Croix. Il fit sa dernière exposition en

1936 à Lausanne. Dès 1920 trois de ses œuvres décorent l'église des Charbonnières. Il fut aussi chargé de cours à Schola Cantorum à Paris. De 1929 à 1933, il fit un grand voyage à travers l'Europe et l'Asie. A son retour il publia un ouvrage : « Seul en Asie » (Editions Victor Attinger, Paris et Neuchâtel, 1934). Né le 24 juillet 1891 à Ollon, décédé le 16 août 1958 à Ollon.

Biographie et rétrospective

En complément à la biographie résumée du peintre Amiguet, auteur des tableaux qui, de 1922 à 1960 environ décorèrent l'église des Charbonnières, l'on peut préciser quelques points concernant plus particulièrement son activité à la Vallée.

Les tableaux en question, souvent qualifiés de « fresques », avaient, en leur temps, fait l'objet de réserves assez marquées. Certaines personnes, à l'époque, avaient critiqué l'inspiration profane de ces ouvrages, en particulier la transparence des vêtements dans le cadre, d'ailleurs magnifique, du Lac Brenet, de la Dent de Vaulion et du Lac Ter. Chose qui actuellement peut faire sourire, mais qui en ce temps-là avait engendré une certaine polémique.

Notons que le peintre Amiguet était un personnage peu conformiste, preuve en soit son voyage solitaire dans le Proche-Orient, traversant l'Italie où il fut interpellé par les carabinieri de Mussolini pour parcourir la Turquie, la Syrie où il essuya les coups de feu d'une bande de bédouins. Il aboutit cependant à Lahore, aux Indes, à bord de son véhicule « l'Ouvège », atelier roulant construit par une grande marque française. Ce dernier était un prototype, en avance d'une quarantaine d'années sur son temps, des camping-cars actuels.

En art, comme dans toute manifestation de l'esprit humain, existe des modes. Les tableaux d'Amiguet à l'église des Charbonnières, exécutés en 1922, n'ont pas échappé à une certaine éclipse.

Nous serions heureux que l'inauguration de l'abri P.C., à proximité immédiate de l'église des Charbonnières, soit l'occasion de rappeler la mémoire d'un artiste qui marqua de façon non conformiste une certaine époque de l'art religieux, tout au moins aux Charbonnières.

Article probablement de 1921 sur l'inauguration du temple des Charbonnières, par cela des fresques Amiguet. Non daté, non signé, sans autre référence.

A notre avis, M. Amiguet s'est acquitté de son travail d'une manière particulièrement heureuse et réussie. Il a peint trois grands panneaux symbolisant les vertus chrétiennes par excellence : la foi, l'espérance et la charité. La foi est représentée par un groupe de jeunes filles chantant à pleine voix la parole-divine. L'espérance, on la devine dans les regards de ce jeune couple parvenu au sommet de la montagne et qui voit le monde et la vie s'ouvrir

devant lui. Quant à la charité, elle éclate dans le geste de cette femme à la figure compatissante qui relève une infortunée pleurant à genoux.

Et chacun de ces motifs se dresse sur le devant d'un passage choisi avec art dans l'ambiance locale : le lac Brenet, les montagnes au relief tourmenté qui l'encadrent, la Dent de Vaulion, à la svelte silhouette, auréolée d'un reflet doré du soleil couchant. Ces trois sujets principaux sont réunis par des panneaux d'une sobre et sincère ornementation, pour laquelle le peintre a fait appel à la flore du Jura : gentianes diverses, épilobes roses, pâquerettes, sorbiers, etc. Idée fort louable puisqu'elle utilise l'œuvre de la nature à l'embellissement de l'œuvre des hommes.

La décoration de M. Amiguet est une œuvre sincère, fortement inspirée, belle de cette beauté qui va droit au cœur et conquiert l'âme du peuple. En matière d'art, le peuple est, quoiqu'on dise, un juge souverain. Malheur aux tableaux que dans son robuste bon sens et sa juste conception de la beauté, il repousse. Elles sont vite délaissées. L'œuvre du peintre Amiguet n'est pas de celles-là, car déjà tout un peuple l'a vue, comprise et s'est prononcé en sa faveur. De bien loin sans doute on viendra la voir et on la louera sans arrière-pensée.

Second article de 1921, lui aussi non daté et sans référence :

LE TEMPLE DES CHARBONNIERES.

Les nombreux visiteurs de la Vallée de Joux ont tout naturellement ignoré jusqu'ici la petite église des Charbonnières. Bâtie en 1834 par les gens du village, elle était très modeste et ses constructeurs n'avaient aucune prétention artistique. Désormais il vaudra la peine de s'arrêter aux Charbonnières pour voir l'œuvre d'art qu'abrite le sanctuaire villageois.

Un comité de restauration s'est mis à l'œuvre et le peintre Marcel Amiguet a consacré de longs mois à l'exécution de trois grandes toiles qui symbolisent la Foi, l'Espérance et la Charité. Un encadrement léger les soutient, et des panneaux décoratifs les relie de sorte que toute la muraille est couverte.

Il faut admirer l'initiative et la volonté d'une petite population qui a pris toute sa responsabilité d'une œuvre aussi difficile et l'a menée à chef. Les Combiens sont courageux.

Une œuvre aussi personnelle, et qui rompt avec toutes nos traditions protestantes, ne sera naturellement pas approuvée par tout le monde, et chez les premiers intéressés, on entend, à côté de fervents éloges, des critiques très vives. La plus grave, c'est que ces peintures ne sont pas religieuses. Ce reproche n'est que partiellement légitime, mais il est justifié.

Dans le grand panneau de la Foi, le groupe central pourrait tout aussi bien décorer une salle de concerts, et le couple qui symbolise l'Espérance appartient à un genre bien difficile à classer. Dans les trois peintures, on sent cependant que l'artiste a regardé plus loin et plus haut que les réalités immédiates.

Chaque tableau a pour fond un paysage local, et là le peintre a fait une œuvre très belle. Il a trouvé l'heure et les teintes qui font le charme paisible de la haute vallée. Le chœur de la Foi est groupé devant le lac Brenet, la scène de la Charité est placée dans le cadre du lac Ter, et, tandis que les voyageurs de l'Espérance arrivent au sommet de la Dent de Vaulion, on voit derrière eux le panorama de la Vallée.

M. Amiguet est paysagiste, et dans les figures il n'est pas à la même hauteur.

En face de cette œuvre, et suivant le point de vue où l'on se place, on éprouvera des impressions fort différentes. Je comprends ceux qui, au premier regard, se demandent où ils sont : dans une église ou dans un musée ? Si, en voyant ces trois toiles, le texte de saint Paul s'impose à l'esprit et leur donne une unité biblique, il faut reconnaître qu'elles sont bien disparates et que le symbolisme du peintre est dégagé de toute règle.

Pendant longtemps on a reproché à nos temples leur nudité, leur austérité... ne risque-t-on pas maintenant de tomber dans l'extrême contraire et d'oublier que le temple est avant tout la maison de prière où l'attention, si elle est sollicitée du dehors, ne doit l'être que pour l'édification ? Un détail est caractéristique : il n'y a plus de place pour la chaire ; du moins, il a fallu enlever l'abat-voix.

Je ne crois pas qu'il serait désirable de voir se multiplier des œuvres comme celle qu'on vient d'inaugurer aux Charbonnières, mais c'est une expérience faite dont le temps dira s'il faut la renouveler ailleurs.

Que tous ceux qui s'intéressent à l'art religieux dans nos temples viennent voir. Ils rendront hommage à l'artiste et à ceux qui l'on appelé, quand même ils ne partageraient pas entièrement leurs idées.

M.

La cérémonie d'inauguration du Temple des Charbonnières a eu lieu dimanche 21 août (1921) ; M. Paul Payot, pasteur à Chêne et ancien pasteur de la paroisse du Lieu, a fait la prière de dédicace. M. Emile Meylan, le pasteur actuel, a prononcé une belle allocution sur la parole de Paul aux Corinthiens : « Maintenant, ces trois choses demeurent, la foi, l'espérance et la charité, mais la plus grande de ces choses, c'est la charité », s'inspirant des trois tableaux du peintre Amiguet. Un beau chœur de dames se fit entendre. Des discours furent encore prononcés par MM. Jules-Jérémie Rochat, président du Comité de restauration, Edouard Aubert, syndic du Lieu et député, Numa Chabloz-Comte, chef de service du Département des cultes, Paul Payot, délégué de la Commission synodale et Louis Chenuz, de Montricher, au nom du Conseil du IV^e arrondissement ecclésiastique.

Un dîner à l'hôtel du Cygne a réuni les autorités civiles et ecclésiastiques. Puis à 3 h. 30 un concert d'inauguration a permis d'apprécier d'excellents artistes : Mme Marcel Amiguet, pianiste ; Mme Leresche-Audemars, soprano ; M. Dudan, violoncelliste, et MM. les pasteurs Wachsmuth, basse (l'Abbaye) et

Gardiol, baryton (Le Brassus). Le soir, enfin, culte par les quatre pasteurs de la Vallée. Ce fut une belle journée d'édification et d'émotion esthétique.

Deux instantanés du cœur du village des Charbonnières pris en 1930 – 1935 :



Le vieux moulin et l'église saisis dans leur réalité dans les années 1930-1935. Prêt de négatif de M. Gaston Guignard qui figure probablement parmi l'un des trois enfants. Constant Bélaz, ancien laitier, à la pelle. Sur la photo no 1 on peut lire 2 heures 05 au cadran du clocher de l'église. Sur la photo no 2, il est trois heures moins dix au clocher, le temps exact qu'il a fallu pour achever le bonhomme de neige. Le temps « piégé » par la grâce du photographe amateur de ce jour-là. Les anciens reconnaîtront les lieux, ce vallon aval de la Sagne, avec le fumier du vieux moulin apposé contre la façade à bise. Avec chez Paulet, le Cygne, le Vieux Cabaret. Et aussi la façade arrière de la laiterie à droite, que suit la façade arrière de la boulangerie. Tout un monde qui vivait sa petite vie de village sous la neige un après-midi d'hiver il y a bientôt trois quarts de siècle.



L'oncl'Robert, concierge de l'église :

Charbonnières, le 2 janvier 1941

*A la Municipalité du Lieu,
Messieurs,*

Commençant notre douzième année de conciergerie du temple des Charbonnières, nous n'avons pas encore pu obtenir le remplacement des portes extérieures de ce bâtiment. C'est surtout une réparation urgente, surtout lorsque la bise souffle, il nous est impossible de chauffer.

Vu le renchérissement de la vie, il serait normal que le traitement soit aussi augmenté.

Espérant que vous prendrez en considération cette lettre, je vous prie d'agrèer, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Robert Rochat, concierge

Passons d'une seule enjambée à 1945. A cette date d'importants travaux sont à nouveau effectués, tant sur le toit de l'église qu'à son clocher. C'est alors que les tôles recouvrant les façades de celui-ci sont enlevées au profit d'un éternit de meilleur aloi.

Quant au toit, l'ardoise qui le recouvrait anciennement, après avoir remplacé l'antique tavillon, on ignore la date de ce changement, est remplacée par des tuiles plates du pays, vieilles. L'église reprenait de l'allure. Il était temps.

Nous nous retrouvons à Noël 1957, le 24 décembre au soir. L'église est pleine à craquer alors que l'arbre s'enflamme et sème la panique. Celle-ci heureusement maîtrisée grâce à la présence d'esprit du commandant des sapeurs-pompiers, Gérard Rochat, qui court au local des pompes voisins, brise la vitre, s'empare de la clé, ouvre la porte, empoigne l'extincteur et s'en revient à l'église pour noyer les flammes sous un déluge de mousse carbonique.

Le plafond de gyps seul sera endommagé. La réparation programmée de celui-ci sera l'occasion d'une réflexion plus large sur d'autres travaux à entreprendre. Ainsi seront enlevées les toiles Amiguet qui dérangent, surtout nos pasteurs, un plafond de bois sera mis en place par André Guignard, menuisier au village, et il est probable que c'est à cette occasion que seront retirées les barrières métalliques qui ceignait le parvis du temple.

Celui-ci a fait peau neuve. Un intérieur autrefois coloré a retrouvé un blanc austère bien dans les goûts de l'époque. Une grande croix de bois à été apposée au mur du fond, un chauffage électrique a été installé qui a remplacé l'antique

fourneau, gros cylindre noir avec abondance de tuyaux qui avait longtemps chauffé ces lieux.

Le tilleul sera abattu à la même époque, 1960, remplacé par deux érables déjà de respectables dimensions cinquante ans plus tard.

Les Charbonnières, restauration du temple – Semeur vaudois du 15.10.60 :



Intérieur du temple pris le 13 octobre 2008. L'église n'a pas changé depuis la restauration de 1960, soit d'il y a un demi-siècle, chose assez remarquable pour être signalée, tandis qu'autrefois, du fait de locaux plus humides et parfois de matériaux inappropriés, on repartait en chasse tous les vingt ou trente ans, et cela au grand détriment de la bourse communale. Ce qui fait aussi qu'en quelque sorte nos églises, quelque part, coûtent proportionnellement aux autres postes, moins cher qu'autrefois. Ici il y aurait juste le tapis à changer !

Lors de la fête de Noël de l'école du dimanche, en 1957, notre église avait failli brûler ; le plafond avait été passablement endommagé et il fallait le changer. Mais on ne pouvait pas faire ce travail sans restaurer l'église tout entière ; la décision fut alors prise de créer un chœur et d'enlever les toiles peintes en 1920-1921. Les travaux ont été achevés au début de septembre et le culte de dédicace a été célébré le 11 écoulé.

Nous ne pouvions évidemment pas laisser les murs sans ornement ; aussi avons-nous placé au fond de l'église, bien au centre, une croix qui est pour le chrétien plus qu'un ornement et qui est destinée à nous rappeler sans cesse la présence de Celui qui est mort et ressuscité pour nous. Au milieu du chœur, la table sainte est là comme une invitation à nous grouper autour du Seigneur et, pour rendre plus parlante cette invitation, un chemin de table porte l'inscription I.H.S. : Jésus, sauveur des hommes. La chaire est placée sur le côté et elle est ornée d'un voile sur lequel se détache le monogramme du Christ, car pouvons-nous annoncer autre chose que la Bonne Nouvelle du Christ Jésus, la vivante Parole de Dieu ? Plus tard, des fonts baptismaux nous rediront que nous devons être totalement consacrés à Celui dont le nom a été invoqué sur nous.

Par ces divers éléments, nous avons tenu à diriger les pensées et les regards vers le Christ comme nous savons aussi qu'Il doit être au centre de tout culte, et de toute vie. On nous reprochera peut-être trop de simplicité, mais pour rendre à Dieu le culte qu'Il agrée et pour vivifier notre adoration, ces éléments ne sont-ils pas suffisants ?

Les travaux ont été exécutés avec beaucoup de soin et tous les artisans de cette restauration, de l'architecte et des maîtres d'Etat jusqu'aux manœuvres, ont droit à notre reconnaissance. Disons aussi notre gratitude aux autorités communales et aux dames et demoiselles de la couture, grâce auxquelles nous n'avons pas le souci d'une dette.

Puissent les petits et les grands être nombreux à louer fidèlement le Seigneur et manifester ainsi devant le monde leur appartenance à Celui qui est le même hier, aujourd'hui et pour l'éternité.

R. Liardet, pasteur.

La figure nouvelle du temple des Charbonnières peut paraître sévère à ceux qui le connaissent dans son état ancien.

La sobriété a, en effet, présidé au choix des matériaux employés, limités au bois et au crépi ; de plus, nous avons cherché à respecter les règles liturgiques qui tendent actuellement vers la plus grande simplicité et vérité dans la célébration du culte.

De ce fait, la chaire et la table sainte anciennes sont venues prendre place sur un chœur modestement relevé d'une marche et où plus tard des fonts baptismaux trouveront aussi leur place.

Une croix de bois, se détachant sur le crépi gris, a remplacé les peintures symbolisant, d'une manière trop laïque, la foi, l'espérance et la charité. Les peintures sur toile du peintre Amiguet seront conservées dans les combles du temple.

Grâce à des dons généreux, les fourneaux, inesthétiques et malcommodes, ont été remplacés par le chauffage électrique. Ainsi,

plutôt que pour le chauffage, le bois d'une commune forestière a été réservé à d'autres fins : pour les boiseries, restaurées en partie, et pour un plafond, du plus bel effet, en lames longitudinales.

L'archéologue cantonal, Monsieur Pelichet, consulté pour cette restauration, nous conseilla de laisser la galerie avec sa barrière de bois aux vides en formes de balustres, telle qu'elle était. Le bois, une fois débarrassé de différentes couches de peinture et rendu à son aspect naturel, prouva que la barrière avait bien le caractère cherché pour une petite église de montagne.

L'harmonium, qui n'avait plus sa place dans le chœur a été transporté sur la galerie.

Faisons le vœu qu'il puisse bientôt être remplacé par des orgues et que de même les anciens vitraux puissent être renouvelés, dans un jour pas trop lointain, par des compositions d'artistes contemporains.

J. Fantoli, architecte.

Installation des orgues qui seront prêtes à fonctionner pour le Noël 1968. Subsidiées en partie par les dons de la Société de couture du village.

1969, après celle du Lieu, l'horloge des Charbonnières donne des signes de lassitude. Il faudra s'en occuper.

Le métier de sonneur est en disparition. Après le Lieu, c'est au tour des Charbonnières de voir les cloches de l'église actionnées par un système électrique. On aura ainsi à nouveau le carillon de midi que chacun apprécie comme une pause bienvenue.

Le dernier sonneur avait été le concierge Frédéric Cornuz. Son prédécesseur avait été Robert Rochat du Vieux Cabaret partie de bise, petit paysan et monteur de boîtes. On a eu l'occasion de le rencontrer plus haut.

Il avait été procédé à l'introduction de l'eau et à la pose d'un chauffe-eau électrique dans l'église par l'entreprise Cotting en 1990.

Chose curieuse, mais en même temps monnaie courante, les fidèles n'ont jamais de besoins pressants. Donc point de WC dans les églises.

Mœurs ecclésiastiques d'autrefois: les femmes d'un côté, avec chapeau et voiles noirs que l'on garde même à l'intérieur, les hommes de l'autre avec le feutre dont se découvre pieusement à l'entrée.

Le porche a été posé vers la même époque, année nonante, financé en partie par l'ancien fonds de la société de couture dont les activités avaient cessé.

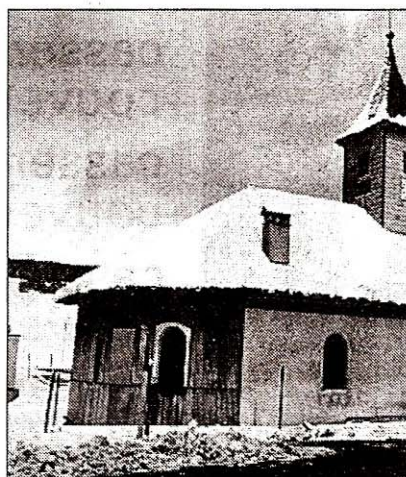
Murs en tavillons

Le bois: une option qui a suscité un vif intérêt.

La Municipalité du Lieu sollicitait du Conseil communal un crédit de 65 000 francs pour l'église des Charbonnières qui aurait grand besoin de quelque rafraîchissement «avant que l'état général du bâtiment ne soit trop dégradé». Le projet municipal consistait à isoler la façade en tôle ondulée au moyen de laine de pierre recouverte par de l'ardoise Eternit, à remplacer la ferblanterie, à rafraîchir la façade crépie, à rénover et à compléter les berceaux.

«L'église des Charbonnières appartient au patrimoine de la commune et il est de notre devoir de l'entretenir et de la préserver», commentait la Municipalité. Avis que partagent tant la commission d'étude que le Conseil. Mais la proposition de Gérard Vuffray de remplacer la tôle non pas par de l'Eternit mais par des tavillons a suscité un intérêt suffisant pour que la Municipalité décide de retirer momentanément son préavis pour pouvoir étudier et chiffrer cette variante.

Le Conseil a approuvé un budget qui prévoit un déficit de 3800 francs sur un total de charges de 3 537 500 francs. En hausse, le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune (1 260 000 francs) et celui des frontaliers (270 000 francs). Par contre, le prix des bois devrait stagner voire baisser en 1991. Le budget des forêts a été établi sur la base d'un prix moyen de 137 francs le mètre cube de grume. Des travaux de



L'église des Charbonnières.

24

gravillonnage sont prévus sur des chemins communaux. Le chalet Hermann fera l'objet de travaux: remise en état de la toiture, réfection de la cuisine et aménagement d'une pièce supplémentaire. Une chape en tavillons sera posée sur la façade vent du chalet des Grands-Buissons. Des travaux sont également prévus aux collèges du Lieu et des Charbonnières, dont l'équipement et l'amélioration des classes. La façade de la station d'épuration du Lieu fera l'objet d'un ravalement et le lit bactérien sera couvert.

G. H. ✚ □

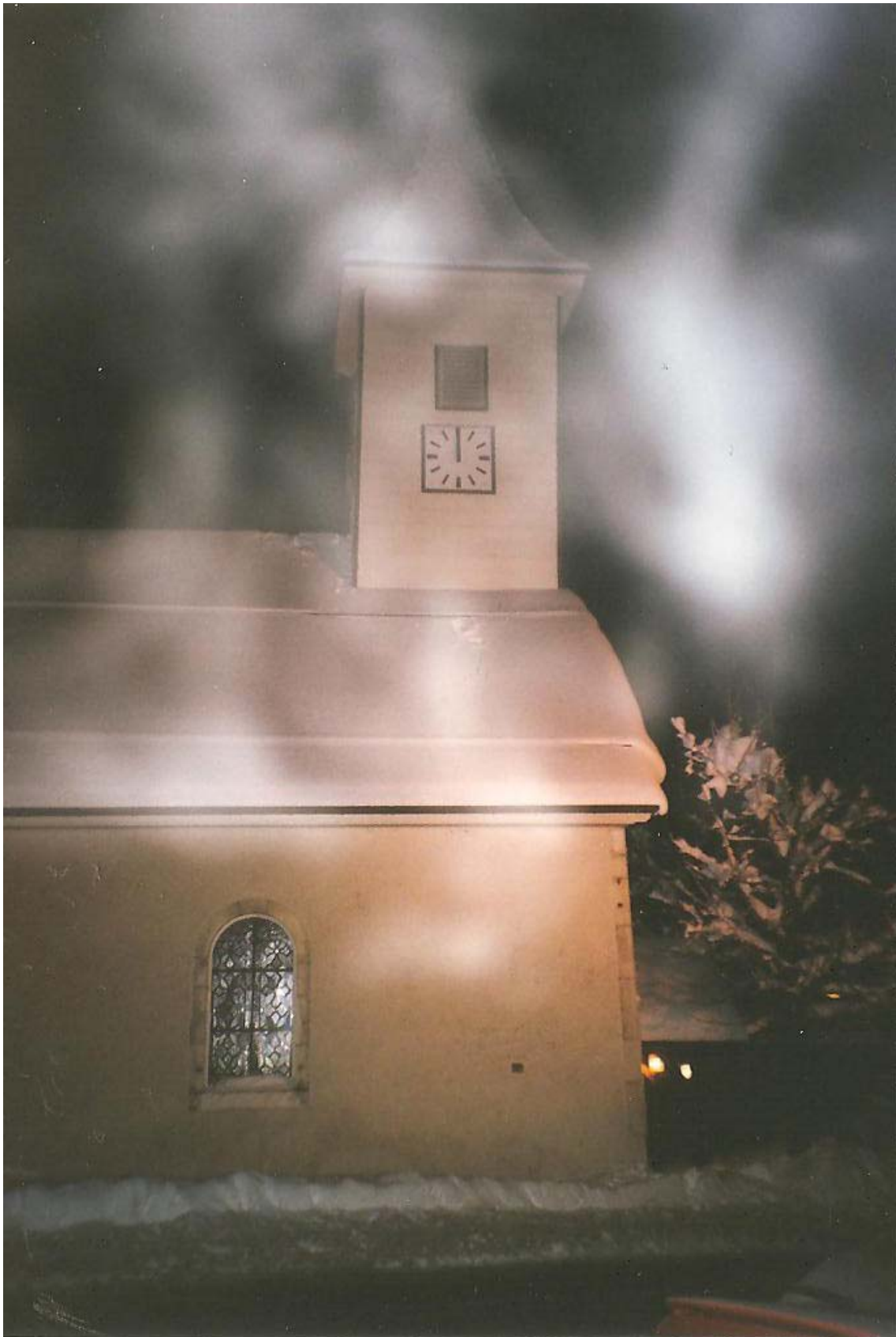
De nouveaux travaux de restauration, à l'extérieur cette fois-ci, l'intérieur s'étant remarquablement maintenu, achevés en 1992, consistèrent en pose d'éternit, en vernissage des façades et du revêtement extérieur du clocher. Le tout éclairé dès l'obscurité venue grâce à un projecteur. L'église ainsi mise en évidence est superbe.

En 1992, Frédéric Cornu et son épouse ayant renoncé à la fonction de concierge, sont remplacés par Mme Myriam Bourquin des Bioux.

L'âge et la complexité du mouvement d'horlogerie Odobey rendait chaque dépannage délicat et coûteux. Il fut alors envisagé de remplacer courant 1995 ce mécanisme digne d'un musée d'horlogerie. L'automatisation coûta 9996.-



Eglise des Charbonnières le 31 décembre 1999, à 23 heures 59 minutes et quelques secondes.



Idem, juste le temps de se déplacer

Vous garderez la foi

1o Deux lettres

Lettre de Louis Golay du Café vaudois adressée à sa fille Angèle Denys-Golay, veuve de Jules Denys, gendarme, du 31 décembre 1902.

Les Charbonnières, le 31 décembre 1902

Chère Angèle et petite Eliza,

Nous voici arrivés au 31 décembre 1902. On peut remercier Dieu de nous avoir conservé la vie pendant l'année, de nous avoir soutenu dans des moments pénibles, car j'ai bien souffert du rhumatisme pendant toute l'année dans la poitrine, il me semble que ça se tranquillise depuis deux ou trois jours. Puisqu'il plaît à Dieu que je recommence une nouvelle année, je vivrai toujours dans l'espérance, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui plaire, oui, qu'il soit toujours mon bon berger jusqu'à la fin.

Oui, ce n'est qu'à lui qu'on peut avoir recours, ne peut faire à notre égard ce que Dieu notre Père céleste peut faire. Je regrette, ma chère Angèle, que tu sois malade pour finir et recommencer l'année, pourtant Louis m'a dit que ça allait mieux. Je désire de tout mon cœur que Dieu te rétablisse et qu'il t'accorde une bonne santé, ainsi qu'à tes enfants, qui, je l'espère, feront ta joie. Que Dieu les bénisse et les rende bien sages, qu'ils profitent bien de leur instruction et qu'ils se fassent aimer de chacun. Plus tard, si je vis encore quelque temps et que je les voie comme je le désire, ce sera ma joie complète.

Ma chère Angèle, que le bon Dieu te rétablisse vite, te protège et te donne toujours bon courage, qu'il t'accorde une bonne santé. C'est ce que je désire de tout mon cœur.

Reçois, ma chère, les baisers de ton père qui t'aime, embrasse bien Eliza pour son grand-père.

Pour l'année, je le répète, que ce soit une année de paix, de joie, de bonheur, de prospérité, que Dieu nous soit en aide dans la plénitude de sa grâce.

Ton père qui vous embrasse et qui vous aime.

Louis Golay cafetier

Lettre de Louis Golay cafetier à sa fille Angèle, du 30 XII 1906

Charbonnières, le 30 décembre 1906

Chère Angèle et enfant,

Nous voici donc arrivés au terme de la fin d'année 1906 qui malheureusement n'a pas été bonne pour moi à l'égard de la santé, car souvent je suis désespéré, je désire plutôt mourir que de vivre, mais enfin, il faut en prendre son parti, ce serait un miracle si je me rétablissais. Tout mon bonheur, c'est de voir nos familles se développer et qui promettent de marcher dans la bonne voie. Hélas, il n'y a que chez notre Paul où ça aurait pu aller autrement. Mais cette idée de se marier les a-t-elle courratés, pour se marier de point de temps. Elles se trouvent des hommes que si elles veulent peuvent bien marcher ; ils ne sont pas plus pauvres que moi quand j'ai commencé ; s'ils ont de la volonté, l'argent est plus facile à gagner que quand je me suis marié.

Ma chère Angèle, je suis heureux de voir comme Fernand s'est développé, je suis hors de souci à son égard, et puis c'est un plus grand bonheur pour toi. Je pense bien qu'il ne te laissera jamais malgré qu'il se mariera plus tard avec sa chère Mina, il a fait son choix et je crois qu'il ne s'est pas trompé, car c'est une gentille fillette, et j'en suis extrêmement content, elle est robuste et forte, alerte.

Enfin l'année s'est passée on peut dire bien, sauf pour moi. Mon bonheur est de voir l'avenir de nos familles tout en beau, laissons donc écouler ces deux jours qui nous séparent du premier janvier en nous apportant la santé, le bonheur et la prospérité. Mais ce n'est pas le tout, il faut le demander sincèrement à notre bon père céleste, il ne demande que la prière faite avec ferveur. Demander réellement qu'il penne soin de nous et nous bénisse, voilà, mes chers enfants, ce que j'ai à vous recommander, je vois les choses comme ça, c'est à Dieu seul qu'il faut s'adresser, son secours est puissant, sans doute on peut, en marchant droit, avoir du secours de son prochain.

Pour terminer ma lettre, je fais mille vœux pour l'année prochaine, que Dieu vous donne à tous la santé, la prospérité et le bonheur. Ne l'oubliez jamais, mes chers enfants. Je vous quitte en vous embrassant tous du fond de mon cœur. Peut-être vous reverrai-je, c'est ce que je ne sais pas, c'est Dieu qui en décidera, j'ai bien besoin de son secours.

Je reste toujours votre père qui vous aime.

Louis Golay cafetier.

2o Un pasteur décède...

Le pasteur Frédéric Jomini, commença son ministère dans la Paroisse du Lieu en 1932. Il décéda le 5 mars 1951 à 44 ans à l'hôpital de St-Loup.

Gaston Rochat, conseiller de paroisse, s'adresse à la famille :

Chère famille affligée,

Au nom du Conseil de paroisse et de la population toute entière, j'ai le pénible devoir de vous apporter la sympathie chrétienne de toute la paroisse à

l'occasion de la grande perte que vous venez de faire en la personne de votre fils et frère, M. Frédéric Jomini.

Cette perte est aussi la nôtre et le départ de notre cher pasteur fera un grand vide dans la paroisse où, depuis 18 ans, il y accomplissait son ministère au plus près de sa conscience.

Lorsqu'au mois de janvier il nous quitta, nous ne pensions pas que ce départ était définitif. Samedi dernier, sur un désir de notre cher défunt, quelques-uns de ces paroissiens se rendirent à St. Loup. Nous l'avions trouvé bien changé et, tandis que nous étions près de lui, nous écoutions un chant des sœurs de St. Loup. Prends, O Jésus, prends ma vie, elle est toute à toi. Ce fut pour nous un moment poignant et nous eûmes le pressentiment que nous étions venus lui dire notre dernier adieu. Il nous parlait de sa voix déjà éteinte, sur sa maladie, de sa paroisse, de la santé des malades et c'est à ce moment que nous avons senti toute l'affection qu'il portait à ses paroissiens. Il nous parla aussi comme il avait été soutenu par les prières et les messages de sympathie de ses paroissiens. Il en remerciait chacun.

Cela a été pour nous aussi un réconfort, un exemple de foi, en le voyant l'âme sereine et confiante dans un corps déjà bien misérable. Nous avons saisi toute la grandeur et la beauté de ceux qui s'en vont dans la foi.

Et aujourd'hui, dans cette église du Lieu qu'il aimait tant, nous sommes réunis pour rendre un dernier hommage à celui qui nous a quitté.

Pasteur pendant 18 ans, je ne ferai pas le bilan de son activité parmi nous. Il faudrait une voix plus autorisée que la mienne pour le faire. Ce que nous pouvons dire, c'est que tout ce qu'il a fait a été accompli dans la droiture et l'honnêteté. Homme très affable, d'un abord facile, sans aucune vanité, jamais il n'a cherché les honneurs. Dans tout, il ne cherchait que le bien de sa paroisse du Lieu qu'il aimait et à laquelle il a pensé jusqu'à ses derniers moments. Il aimait la jeunesse et les enfants. Chaque année, il se faisait un devoir de visiter ses anciens catéchumènes, même jusqu'en Suisse allemande. Il leur écrivait et restait en contact avec eux.

La faiblesse et la tiédeur de notre église l'affectait, mais il n'avait aucun ressentiment envers ceux qui vivent en marge de l'église ; ils étaient aussi ses paroissiens.

Je me fais également ici le porte-parole des autorités communales, de la Commission scolaire supérieure du Pont dont il était le président.

Celles-ci n'ont eu qu'à se louer des bons rapports qui ont toujours existé entre elles et M. Jomini. Elles adressent à la famille en deuil leur plus vive sympathie.

La Paroisse du Lieu est en deuil, mais le souvenir de celui qui nous a quitté restera longtemps dans nos cœurs.

Nous savons surtout que ce qui lui aurait fait plaisir, c'est que le message qu'il nous a annoncé ait porté beaucoup de fruits.

Et maintenant, au nom du Conseil de paroisse et de la paroisse toute entière, je dis avec douleur : Adieu cher frère, pasteur et ami Frédéric Jomini.

Non signé, mais de Gaston Rochat selon le style et l'écriture.



Catéchumènes de 1937 avec notamment Binoce (Robert Rochat) et Torin (Ernest Rochat), tous deux des Charbonnières. Parmi les conseillers de paroisse Jules-Jérémie Rochat, deuxième du nom, à droite, et le garde-forestier René Rochat (Mesi) de l'Épine-dessus de bise, deuxième depuis la gauche. Au centre le pasteur Frédéric Jomini.

Ecole du dimanche

Grosse tranche de l'histoire de nos enfances. Deux volets, l'école elle-même, toujours pour nous au moins dans l'église du village, sous le regard des acteurs des fresques Amiguet et en compagnie de l'énorme fourneau circulaire. Aussi naturellement en la présence de nos monitrices, Mlle Léonie, Mme Christine et Mme Angèle, avec d'aucuns, dont l'un fait aujourd'hui dans la cuisine, qui mènent la tchète par dessus les bancs, tandis que le soussigné, introverti, ne bougeait pas d'un poil, tout en réprouvant même très fortement ces fantaisies placées hors normes. Il est vrai que quand l'on a un père Conseiller de paroisse...

Souvenir de tous ces cantiques d'école du dimanche découverts dans le psautier mythique de: « A toi la gloire ». En y regardant de près quelque cinquante ans plus tard, paroles relativement ineptes, mais musique de qualité grâce à la renommée des compositeurs, qui planaient souvent haut et même si tous n'étaient pas ce que l'on pourrait appeler des classiques, et dont beaucoup même sont oubliés aujourd'hui. Les chants de Noël avaient bien évidemment la palme, et quand nous eut dit un jour que deux au moins de ceux-ci avaient des paroles composées par une dame originaire des Charbonnières, mon Dieu, quelle fierté, presque autant que lorsqu'on eut su que les barques à fond plat qui naviguaient sur le lac Lioson étaient fabriquées par Doret, donc que ces embarcations que l'on trouvait si loin de la Vallée, provenaient pourtant bel et bien de celle-ci. On en était tout ému d'une douce satisfaction, persuadé que notre village était bel et bien le centre du monde !

Ecole du dimanche, tout au long d'une enfance, dès 4 à 5 ans, à treize pour voir ensuite un catéchisme en comparaison, dogmatique et inintéressant, où l'on vous bourre le crâne d'une matière d'une incroyable obscurité Tandis que ce que l'on nous avait appris au cours de ces quelques 8 à dix ans, inlassablement, était du palpable, où vous aviez des frères, des sœurs, des amours, des jalousies, et surtout toutes sortes de chausse-trappes qui étaient bien le reflet exact de l'existence et de l'humanité. Passionnant, surtout par la parole sûre de Mme Angèle qui s'occupait des plus grands, donc avec parmi ceux-ci les plus rebelles.

Une ambiance. Et une obligation aussi. Pas question de manquer, ne serait-ce qu'une seule fois. Nous en avons fait l'expérience, nous autres les frères RoCHAT, à l'occasion d'un baptême où nous estimions qu'il y avait pas lieu à cette occasion que nous nous rendions à l'église. Des vacances en quelque sorte. Tu parles du ram dam d'une mère affreusement mécontente de ses fistons qui s'égarèrent de la ligne sacro-sainte ordinaire.

Il en fut très certainement de même pour beaucoup d'autres de ce village. Il ne suffit que de creuser un peu la boîte à souvenir pour retrouver un mode de vie où les règles étaient vraiment sérieuses. La rigolade, c'était pour ailleurs !

Ecole du dimanche et courses d'école du dimanche. Celle dont le soussigné se souvient le mieux, il pouvait avoir quatre ans, et cela constitue peut-être ses premiers souvenirs, une descente à St.-Loup pour aller découvrir la tombe du pasteur Jomini décédé récemment. Le pasteur Jomini, une icône pour dire absolue, le préféré, voir plus, de ces dames, pourrions-nous dire avec ce qui serait presque une certitude. Il est de grande évidence que beaucoup étaient attirées par ce beau célibataire dont la parole en plus devait être d'or.

Mais pourquoi chercher une tombe à proximité d'un hôpital alors que le corps de ce malheureux pasteur devait avoir été repris par la famille qui l'aurait mis en terre dans un lieu plus approprié ? C'est là le mystère insondable de cette descente au Pied du Jura. On errait à la découverte d'une tombe, ici ou ailleurs à proximité, et cette recherche sembla durer des heures...

Un mythe était né.

Plus tard le bus, car il devait s'agir d'un tel moyen de locomotion alors que nous n'en gardons aucun souvenir, nous avait déposé à Croy et nous devons rejoindre Romainmôtier. O, ce parcours d'un kilomètre de long, guère plus, avec son mur du côté de la montagne, qui ne nous a jamais quitté. Une image d'autrefois, la plus ancienne peut-être, ce simple mur en bordure de cette route. Pourquoi ? Nous marchions, mères, monitrices et enfants. Nous allions à la rencontre d'une abbatale en laquelle nous entrâmes comme dans une grotte et dans les comble de laquelle nous étions montés. La chape de béton recouvrant la voûte, immense, laissait un sentiment étrange de volume et de poids. Et tout cela était le travail des hommes.

Nous avons naturellement visité l'abbatale elle-même, mais sans y trouver, il était beaucoup trop tôt, ces sentiments qui nous animent aujourd'hui : c'est-à-dire une admiration sans bornes, religieuse on ne le sait, pour ces vieilles pierres amassées par ces constructeurs et besogneux d'autrefois pour vous faire un lieu de culte d'une beauté extraordinaire, à tel point que nous pouvons penser ici et même le dire, que celui-ci est l'un des plus beau qui existe dans sa pure sobriété. Il y a là de quoi pleurer d'émotion.

Une course en fait inouïe par la somme de souvenirs qu'elle laisse, et tous d'un poids qui nous émeut encore aujourd'hui, comme ce simple mur que le soussigné ne peut jamais voir sans se retrouver plus de soixante ans en arrière, tout petit, tout petit... Et avec quelle destinée pour nous tous, je vous le demande, dès ces heures-là, perdues dans le temps, à aujourd'hui ?



Ils sont devant l'église, en leur habit du jour, marmaille sitôt le photographe ayant fini sa prise de vue, bruyante et demi folle qui aura peine à retrouver le calme une fois rentrée à l'intérieure du temple. Début du XXe siècle.



Les monitrices des années quarante encadrant un moniteur- Marcel Rochat du Moulin, dont la ressemblance avec le Tournesol d'Hergé est frappante ! - perdu au milieu de ces dames: Mina Humberst - Léonie Rochat - Angèle Rochat-Germond - Annette Rochat. Nous sommes à la Palestine, au cours d'une fête annuelle, années trente-quarante.

SOUVENIRS DU VIEUX PAYS

Cloches sonnez!

L'église, c'était pour nous, quand nous allions du Crêt-du-Puits au Haut du village, l'angle. Plus que l'angle même, la borne, le témoin, bâtiment immuable qui fixait le milieu du parcours. Voilà, dès que tu as pris en courant le virage de la boulangerie, que le bruit d'eau de la fontaine de vers chez Will s'est atténué pour disparaître, que tu as dépassé la laiterie où tu es certain que ton père travaille, le laitier du village, c'est lui, le local des pompes et puis encore cette seconde fontaine, celle-ci avec un couvert, tu l'as à ta droite, l'église, immense parce qu'alors tu es petit. Et pourtant si familière. C'est qu'en elle, une fois par semaine, avec beaucoup d'autres de ton âge, tu y participes à l'école du dimanche. C'est qu'aussi en elle tu y as vécu des Noël's fabuleux, avec plein de lumière et tellement d'amour qu'il semble que plus personne sur terre ne devrait être malheureux.

Cette église, elle t'appartient. Et quand bien même, de temps à autre, pas souvent, lors des cultes où tu vas avec tes parents, tu ne comprends rien de ce qu'il s'y dit. La parole du Seigneur, dans sa complexité, plutôt parce qu'elle est perdue dans les exercices verbaux des pasteurs plus lettrés qu'accessibles et bon enfant, t'es impénétrable, étrange même. Est-ce là un autre langage ? Sommes-nous ici dans un monde qui n'aurait plus les mêmes règles que le nôtre ? Le Seigneur tel qu'on le conçoit et le décrit, ne nous appartiendrait-il plus ?

Mais heureusement que là, plus que d'écouter, tu regardes, assis sur les bancs de bois durs à te briser le cœur ! Est-ce pour cela que l'on se bouge autant ? Dieu que le culte est long, papa, maman. Et vous aimez cela, vous, qu'on demande après que l'on soit tous ressorti de l'église et que personne ne peut plus nous entendre ? Ils ne savent pas que répondre !

On regarde les gens. Avec parmi ceux-ci ces vieilles femmes en noir coiffées de drôles de chapeaux. C'est marrant, ça, elles ont un voile noir, du treillis plutôt, qui leur cache le visage et qu'on voudrait soulever. Sont-elles toutes en deuil pour être si tristes ? Et ces messieurs sont en costard sombre et cravate assortie. Le culte est sérieux en diable ! La fantaisie en a été bannie à jamais depuis quatre siècles pour le moins. Mais plus que les gens, ce que l'on regarde, ce sont les fresques peintes d'Amiguet apposées sur les murs et où l'on se promène en rêve. Quels beaux et si nombreux voyages. Et ils ne nous coûtent rien ! On va aux Epinettes avec les dames du village, romantiques, le regard éthéré perdu dans les nues tandis qu'elles chantent à pleine voix. Un cantique, on suppose. On fait le tour du lac Ter un dimanche après-midi un peu triste. Et puis bientôt l'on monte sur la Dent pour admirer du sommet la région que l'on habite. Peut-être qu'on tient encore la main de sa maman ! Et là-haut, l'on voit les beaux chardons que ne regardent pas ces deux amoureux ivres d'espérance. Ils se donnent la main. Sont-ils sur terre ou déjà au ciel ? Ils font de curieux mouvements avec leurs bras. Et comme ils sont habillés. C'est plus de mode, n'est-ce pas, qu'on demande encore ?

Et en ces heures innombrables, la moitié d'une enfance semble-t-il, les paysages d'ici se mélangent gaiement avec ceux plus orientaux dont on nous parle, nos monitrices d'école du dimanche, et où l'on découvre sans plus d'étonnement qu'il ne faut, maintenant qu'ils sont à nous autant qu'ils appartiennent aux

légitimes propriétaires, du sable, des oasis et des puits, du presque désert où pâturent d'innombrables troupeaux de brebis trouvant une pitance sur ces terrains si maigres. Quel imaginaire!

Le doute vint après lui pour ne plus nous laisser que la froide réalité où l'humain se révèle qui n'est pas souvent très beau. Et puis on nous les avait aussi enlevés, nos paysages. On avait troqué les Epinettes si chères à nos yeux et à notre coeur, à force de les voir et de rêver, contre une croix insolite, toute nue, qui ne nous parlait que peu, plaquée sur un fond trop blanc. C'était l'époque. Il fallait enfin, après des siècles de déviance, que nous en revenions à une ligne pure et dure, chasser le romantisme au profit d'une foi ardente et presque folle où la fioriture n'aurait plus sa place, jamais.

Mais qu'importe après tout, puisque l'église elle-même, nous n'avons jamais cessé de l'aimer. Qui avait été construite autrefois, au début du XIXe siècle, par des professionnels d'ici et d'ailleurs et qu'aidèrent les habitants de ce village en offrant pour cette oeuvre le travail de mille-quatre-cents huit journées, très exactement. Elle reste là, intacte, chargée d'émotion, avec une salle un peu froide, il est vrai, mais surtout avec son clocher formidable. On monte, les marches de bois de l'escalier craquent. On va sur la galerie d'où la salle nous apparaît plus grande encore dans son extrême nudité. Et puis maintenant, pour aller plus haut, c'est comme si vous vous enfiliez dans un buffet, puisque la porte du galetas n'a ni serrure ni poignée, et n'offre qu'une clé qu'on décote et tire pour dégager l'espace par lequel on se coule. On monte encore. Et le voilà, le galetas de l'église, si grand, si vide. Tandis que se découvre, à droite, l'immense escalier de bois, presque une échelle, qui conduira dans le clocher. On le grimpe en se tenant à la rampe. Celle-ci est lustrée sur le dessus par la main des marguilliers successifs. Attention à ne pas vous encoubler. Quelle cupesse vous feriez. Et l'on vous relèverait en morceaux, pitoyable, en bas sur le plancher!

Et là-haut, on entend le tic-tac lent de la pendule que l'on a mise comme dans une caisse. Un volet se rabat contre en bas et permet de la découvrir. Elle est véritablement belle, vernie de hier, il semble, d'un beau vert pastel que le temps n'a pas su altérer. L'auraient-ils restaurée entre-temps ? Et les rouages d'acier sont impeccables, que l'on a graissé avec soin. Tic-tac, tic-tac, et là, dehors plutôt, imperceptiblement, on le devine, les grandes aiguilles de l'horloge bougent, montent ou descendent par à-coups. Et en même temps s'écoule la vie de ce village qui ne sait pas que son temps est enfermé, calculé, découpé ici, dans le clocher. C'est fascinant. On est au coeur du village, certes, mais aussi au coeur du temps, et même, il apparaît, un peu hors du temps, à la limite au-dessus du temps.

On emprunte un autre escalier. Voici plus haut les cloches. Elles sont si lourdes. On a à peine la place pour se tenir, coincé entre les cloches et les poutres de la charpente, sur un plancher percé de trous par où passent les cordages. On gratte amicalement le métal qui s'offre dans sa sonorité claire. On le frappe avec les doigts puis avec le poing. Mais pas trop fort, afin que personne ne sache par en bas, sur la place, qu'il y a quelqu'un dans le clocher. Notre visite ici est inopinée, secrète, elle nous appartient. On écoute les vibrations des cloches, leur tintement, leur chant doux et léger qui vous va droit au coeur. C'est très beau, cette chanson du métal, si compact et si lourd, qu'il pourrait se taire. On lit les inscriptions. L'une des deux cloches a été coulée en 1640, l'autre en 1780. C'était alors

ce très vieux temps de nos régions. Et ils ont leurs noms gravés dans le métal, ceux de cette époque lointaine, ou plutôt mis en relief sur le *pourtour*. Afin que l'on se souvienne d'eux. Que sans cela l'on aurait oubliés, à moins que l'on ne s'en réfère à quelques très vieilles archives.

Sur celle de 1640 il est écrit: "Crain Dieu et garde ses commandements car c'est le tout de l'homme - Moyse Ramey curial et Abraham Bonjour et Jehan Calliachon gouverneurs de Rances, 1640" Ces messieurs de là-bas, leur cloche leur fut rachetée *deux* siècles et demi plus tard par Thibaud, accordeur à la Praz qui nous l'a revendue, avaient leur vanité et tinrent, plus que le fondeur, à ce que leur nom figure sur le *pourtour*, dans le haut.

Sur l'autre, de 1780, on lit: "Pierre Dreffet fondeur a Vevey ma fait pour l'honorable hameau des Charbonnières 1780".

Monuments que ces deux cloches. D'ailleurs toutes les cloches, où qu'elles se trouvent et sonnent, le sont. Elles émeuvent par leurs vibrations, qu'elles soient grandes ou petites. Il y a là quelque chose qui nous dépasse, que l'on ne comprend pas. Est-ce déjà de la musique, un chant ? Elles ont sonné pour le bon et le mauvais. Elles ont sonné surtout pour l'ordinaire de tous les jours. De telle manière *qu'* ils pouvaient les entendre non seulement dans le cadre du village, mais aux maisons foraines, par delà le lac et les champs, jusque dans les forêts plus lointaines encore. On était au coeur de celles-ci et l'on abattait. On les a entendues soudain. On n'a pas su calculer le nombre des coups. Alors on s'est arrêté, on a tendu l'oreille, en attente, et quand elles se sont à nouveau mises à sonner, on a compté. Et l'on a compté onze coups. Si bien qu'on a dit:

- Et voilà, il sera l'heure bientôt de rentrer.

C'est que là-bas, à la Grand'Côte, on est loin du village que l'on aperçoit néanmoins au travers des arbres, comme l'on aperçoit de même l'église et le chemin de la Sagne qui court droit et clair au travers des champs.

On a parlé de cloches. Mais il est vrai que pour les heures, il ne s'agit que d'une seule. Laquelle, celle de 1780 ou celle en mi, je ne saurais pas le dire.

On les touche, on les caresse. Et le métal nous communique des ondes douces et bienveillantes. Ce n'est pas un métal froid, étranger et hostile. C'est une matière au contraire amie. Il y a un lien entre elle et nous. On est accompagné. Ce qui fait que là-haut on ne connaît pas la solitude. Par contre la sérénité, la paix profonde de l'homme qui sait que le bonheur réside dans la connaissance des choses et non pas dans leur possession stérile. On est hors du temps.

Mais l'on redescend bientôt au niveau de l'horloge pour découvrir le mécanisme quand il sonnera. C'est le matin. Il y a du soleil qui passe au travers des volets de bois. Une petite pendule intérieure donne l'heure. On attend. Et puis voilà soudain tout qui se déclenche dans un grand bruit de cliquets, d'ailettes, de roues et peut-être même de chaînes actionnant une grande barre. Et là-haut le marteau est libéré pour frapper la cloche à la base. Qu'elle ne casse ~~pas~~ c'est un miracle. Et pour la frapper autant de coups qu'il y a d'heures à la pendule. Alors, après une dernière vibration qui se prolonge, tout redevient silence. Et l'on réentend l'horloge dans sa vie lente, imperturbable, elle marcherait même que l'on serait mort, jusqu'à ce que se déclenche à nouveau le mécanisme pour une deuxième série de coups.

L'église de ce village... On regarde à l'angle, quand on est

dehors et que l'on passe, le baromètre et le thermomètre. Il fait zéro. C'est au début de novembre. Quelques flocons légers tombent sur le village d'un ciel gris étrangement uniforme. On dit :

- Fait pas chaud quand même. C'est à cause de cette charrette de bise qu'on n'aime pas. Quel drôle de temps. L'hiver vient trop tôt cette année.

Il vient toujours trop tôt. Et surtout il vient de plus en plus tôt à mesure que l'on vieillit. Et si l'on émigrerait ?

On avait été là-haut dans le clocher avec l'oncle Robert. Les gens du village, eux, ils parlaient de Flaubert. Il était concierge de l'église, c'est-à-dire marguillier, tel qu'on disait autrefois. On était monté au galetas. Il avait empoigné bientôt l'une des cordes pour mettre en branle l'une des deux cloches. Oh! comme il l'avait tirée, lui si petit, en somme. Et puis la cloche mise en branle qui se balançait gaiement là-haut, il avait tiré sur la seconde corde et puis bientôt il tirait sur les deux cordes ensemble, une dans chaque main, pour faire aller la sonnerie dans un grand balancement régulier. C'était beau. C'était fort. C'était dimanche. Il pouvait être neuf heures du matin. Et ainsi l'oncle Robert dit Flaubert faisait savoir aux gens du village qu'il y aurait culte à dix heures et demie. Ne l'oubliez pas!

Et puis après l'oncle, il y eut Cornu, Frédéric Cornu, que les enfants, par impolitesse majeure mais aussi par génie des surnoms, appelaient Soupape! Et Soupape, les cloches, un tout autre calibre que l'oncle Robert, il les sonnait de la même façon que son prédécesseur. C'était la même musique si agréablement cadencée du dimanche matin. On n'avait pas vu la différence.

J'aime le son des cloches de l'église de mon village. Et si je prends vraiment le temps de les écouter, je trouve cette sonorité si attachante véritablement belle. Elle n'est jamais loin de me bouleverser non plus. Est-il possible, que je me dis, que ces sons proviennent de si loin dans le temps, qu'ils sont restés inchangés trois siècles et plus pour la plus ancienne des deux cloches ? Qu'il y ait tellement de gens, ici ou ailleurs, qui les aient entendus ?

Je déclame parfois, emphatique :

- Ecoutez les cloches, elles nous appellent!

Dans l'église de ce village ils ont été baptisés. Ils s'y sont mariés sur les deux belles chaises aux hauts dossiers refaites avec du cuir bleu. Elles sont superbes. Et ils ont été un jour là-bas sur les deux tréteaux posés sur les dalles glacées de la chaire. On a vu la boîte claire avec des fleurs dessus. Ce sont eux précisément. Ils ont vécu toute leur vie dans ce village. A l'église pourtant jamais ils n'y ont mis les pieds. Ils ne la voyaient qu'en passant pour quand ils vont aux champs. Ils les avaient entendues des milliers de fois. Et maintenant ils sont là, couchés, immobiles, aussi glacés que les planelles du sol de l'église. Et l'on joue de l'orgue, là-haut, sur la galerie. Et l'on chante un cantique d'une tristesse à te fendre le cœur. Et aussi une nouvelle page de l'histoire des gens de ce village s'est tournée.

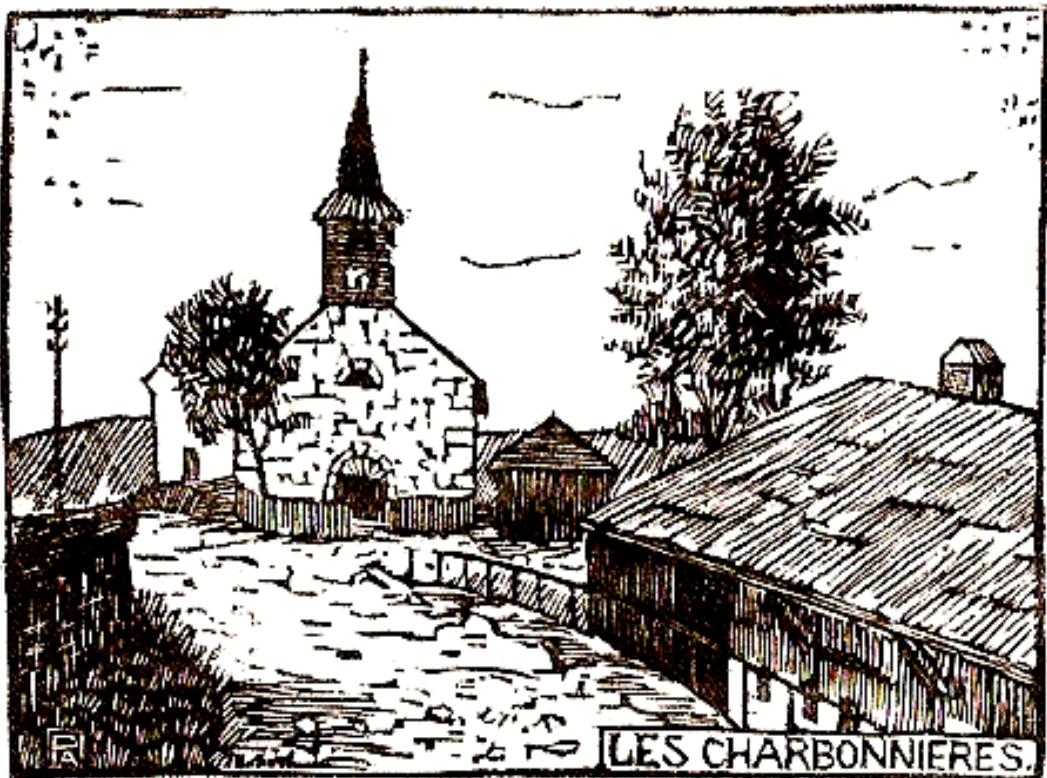
C'est triste, en somme, la vie d'un village, avec tous ces départs...

Mais écoutez, et c'est ça le vrai miracle, l'église, elle, elle reste. Elle reste sans tristesse, sereine et belle, placide, immuable. Et pour moi, comme autrefois, courant toujours, est-ce un miracle aussi, elle fixe l'angle, elle est le témoin, elle

est la borne, à mi-distance. Alors quand je passe, de jour ou de nuit, maintenant qu'elle est éclairée elle paraît encore plus belle, lumineuse dans sa robe claire à peine rosée, je lui lance un regard ami et tendre. C'est que nous nous aimons, nous deux. Et que nous nous aimerons jusqu'au dernier jour où il sera venu pour moi l'heure de passer là-bas. Alors je serai moi aussi dans une boîte claire. Et ils chanteront. Et ce sera le même cantique si triste, si triste qu'il pourrait bien à votre tour vous faire pleurer!

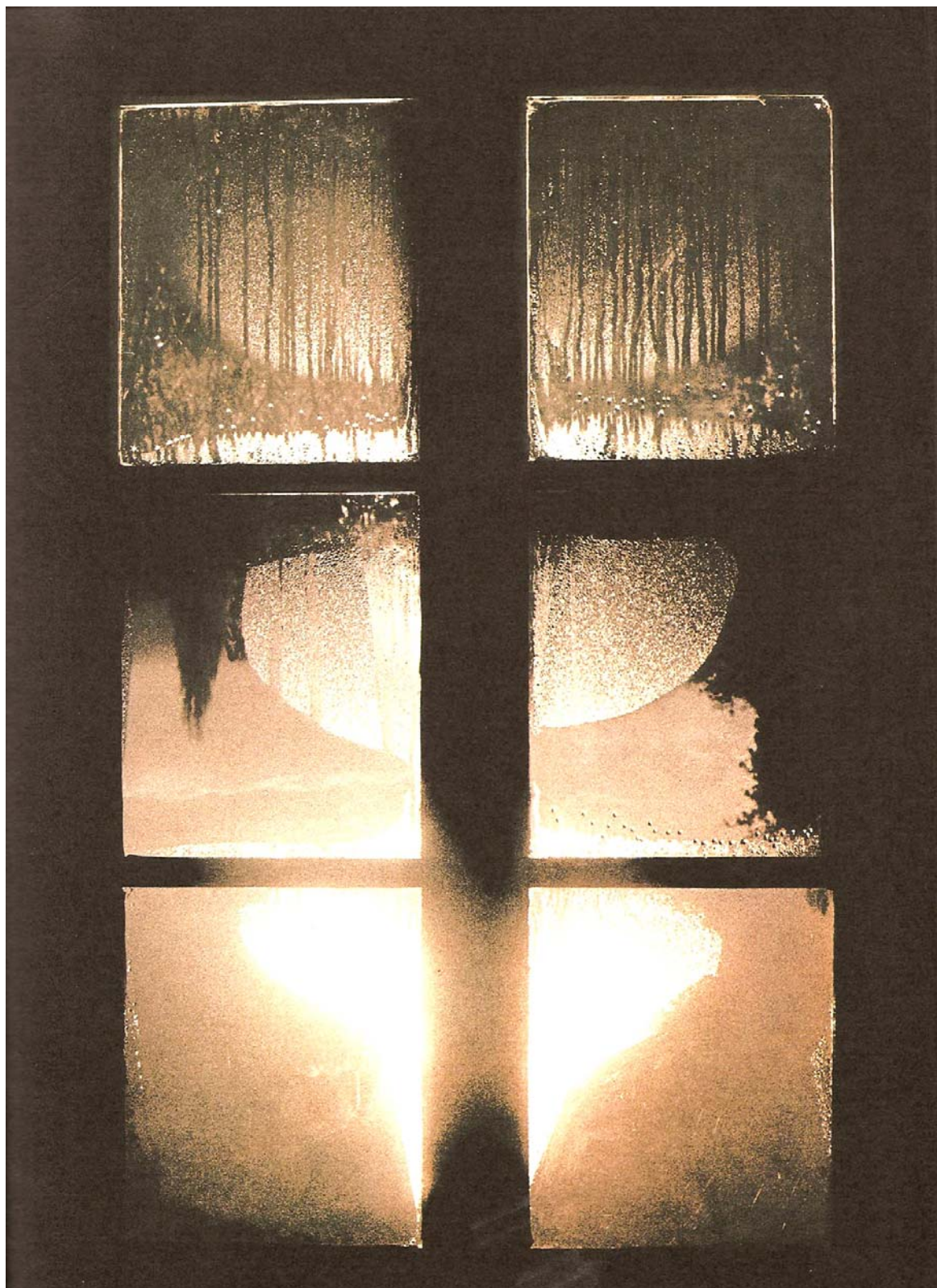
Les Charbonnières, le 16 novembre 1999:

Rumpouren



Eglise des Charbonnières en 1931 par Pierre Aubert. On reconnaîtra le vieux moulin à droite, l'église et le couvert de la fontaine entre les deux bâtiments. On rajoutera le tilleul de devant l'église et le marronnier qui pousse alors sur la place du village.

Et qu'ils étaient beaux, nos Noëls d'autrefois...



Noël dans les cantons romands, Payot, 1980

Arrivait enfin le soir du 24 décembre, celui où nous nous rendions toujours à l'église. Savonnés, peignés, vêtus de nos plus beaux habits qui étaient naturellement ceux du dimanche, nous allions répéter nos chants au collège. Il était sept heures. Nous goûtions à un état euphorique en cette veille de Noël qui nous faisait trouver la classe étrangement vide après l'activité débordante qu'elle avait connue. Il faisait nuit. Des lumières apparaissaient à la fenêtre de la cuisine du vieux cabaret. Et les filles étaient jolies dans leurs belles robes. La Miclo avait des cheveux longs à vous en faire perdre la tête. Oh ! combien étions-nous là-dedans à être amoureux d'elle et à vouloir en faire notre épouse, hein ? Dites, les «copains», fouillez dans vos souvenirs et certifiez-moi que ce que je vous raconte là n'est pas vrai, hein ?

Une demi-heure de répétition. Mais déjà les cloches de l'église sonnaient. Nous partions sur la route du temple. Sonnent les cloches de mon village ce soir de Noël. Noël, c'est Noël. Elles avaient un chant inhabituel. Plus joyeux, avec un soupçon de mystère divin. Le monde entier devait être heureux ce soir-là. Tombe la neige sur nos habits trop légers du dimanche, sur les gros manteaux sombres des



Noël dans les cantons romands, op. cit.

adultes qui entrent maintenant dans l'église qui sera vite pleine à craquer. Les cloches sonnent. On les entend encore là-haut dans le clocher, un peu assourdies il est vrai. Des poutres craquent.

Nous prenions place aux premiers bancs qui nous étaient réservés. L'église de mon village, pourtant modeste, m'apparaissait immense. Le sapin de Noël, devant nous, nous offrait la richesse incomparable de ses guirlandes, de ses boules énormes où se mirait la lumière, richesse de ses étoiles remplies de grains de plomb que je retrouverai un jour dans notre galetas. Il faut dire que c'est là, sur l'armoire grise, que ma tante Noni stockait les décorations de Noël entre deux fêtes. Toutes ces richesses chez nous, sous notre toit que notre maison avait accueillies... j'en étais très fier.

L'harmonium, mené par M^{me} Edith Rochat-Bufferet se mettait en branle sitôt que les cloches là-haut se taisaient. En sortaient, presque tonitruantes malgré son essoufflement, ces mélodies riches, pleines et heureuses. Elles nous remplissaient d'allégresse. Puis le pasteur Liardet s'avancait devant l'assemblée pour nous accorder sa bienvenue et nous répéter le sens de la fête de Noël. Alors qu'après un premier chant, un petit garçon était conduit sous l'arbre par M^{me} Christine. Là se trouvaient des corbeilles d'osier remplies de choux de couleur en papier crêpe. Il y en avait des rouges, des verts et des bleus, tous très beaux. Une allumette craquait, et soudain, énorme, une flamme montait jusqu'au sommet de l'arbre pour redescendre par des fils empétrolés aux bougies de chacune des branches. Ç'avait été, l'espace de quelques secondes, l'embrasement complet du sapin.

Les bougies maintenant brûlaient, tandis que M^{me} Angèle, avec une solitaire pincée au bout d'une longue perche, allumait celles que la mise à feu n'avait pas atteintes. Et nous chantions. Nous chantions les plus beaux chants du monde, ceux de Noël. Nous chantions «Joyeux Noël», «Voici Noël», «Dans la forêt près des grands monts», «Viens âme fidèle». Ces chants me transportaient en des contrées sublimes où se mélangeaient la lumière, les sapins, mon village, la neige, la magie de Noël. Et pendant que montaient ainsi vers Dieu nos mélodies heureuses, les monitrices allumaient des épis de Noël par dizaines qui dégageaient, en plus de leur lumière dispersée en étincelles blanches, une odeur âcre qui se mêlait à celle du sapin et



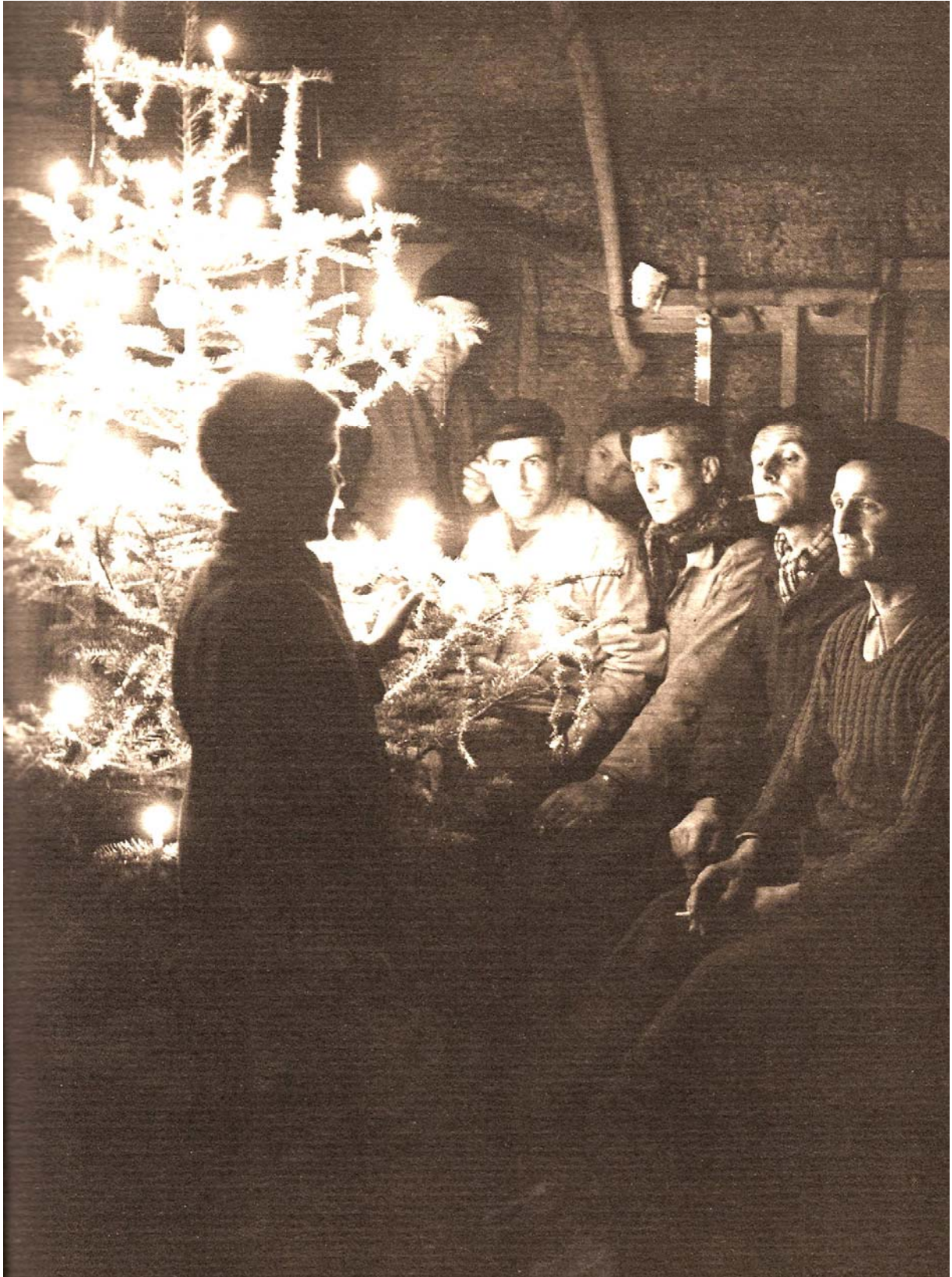
Noël dans les cantons romands, op. cit.

de la cire des bougies. Tout ça surchauffait la salle. Il devenait nécessaire parfois d'ouvrir la porte d'entrée pour ramener un peu d'air. Nous fixions l'arbre, nous regardions ces boules, ces bougies, cette lumière dont les yeux des enfants, aux premiers bancs, étaient pleins, ces épis qui nous fascinaient dans leur consommation éphémère.

Bientôt, après la lecture des textes bibliques qui nous parlaient de Jésus et de Marie, de Joseph, des rois mages et des bergers, sur lesquels veillait l'étoile de Noël, le pasteur racontait une histoire. Il parlait de pauvres gens qui avaient retrouvé le bonheur parce qu'un soir, le 24 décembre précisément, leur fils, après des années d'absence, était revenu à la maison. Nous nous imaginions une vieille bâtisse ensevelie sous les neiges où ces gens misérables se tenaient près du feu. Ils étaient plus tristes que de coutume, car que peut être un Noël pour des parents sans leurs enfants? Mais ce fils revenu leur apportait soudain à profusion la joie et le réconfort dont ils avaient tant besoin. Car tout est possible en la nuit de Noël. Même les plus grandes misères peuvent se fondre dans la lumière. Les étoiles qui sont au ciel ne luisent-elles pas pour tout le monde?

Puis nous avons offert à l'assemblée ces chants de Noël appris et répétés tout au long du mois de décembre. Le régent avait donné le ton. Et nous y étions allés de tout notre cœur de nos voix enfantines pas toujours très assurées, exceptés les bourdons qui ne faisaient que bouger les lèvres sans qu'il n'en sorte aucun son! N'y avait-il pas parmi ceux-là le Félix de la Cornaz?

Noël, la fête de Jésus que nous imaginions dans une crèche au coin d'une écurie qui ressemblait étrangement à celles que nous pouvions connaître dans les fermes d'ici. C'était aussi un peu la fête du village, puisqu'il se retrouvait là tout entier. Pas tout à fait. Il y avait ces vieux restés au fond de leurs tanières, et puis ces marginaux qui ne voulaient rien savoir de Noël. S'ils avaient connu notre bonheur, tous ceux-là, ne seraient-ils pas vite venus nous rejoindre? Que faisaient-ils en cette heure? J'imaginai leur souper sur un coin de la table, un journal déplié sous le lampadaire. C'étaient de pauvres gens privés de la chaleur et de la lumière qui nous enveloppaient en cette heure-là.



Noël dans les cantons romands, op. cit.

Arrivait la distribution des choux. Effectuée par les monitrices qui avaient passé des soirées entières à les préparer. Il y avait déjà eu à découper les fonds circulaires en carton. Puis à faire les paquets avec un papier crêpe de couleur fermé dans le haut, au col, par une ficelle de fête. Les corbeilles d'osier qu'ils emplissaient étaient tirées de dessous l'arbre sur le devant. Alors commençait une longue énumération de noms, chaque enfant du village étant appelé et recevant son chou. Même ceux de l'extérieur qui venaient chaque année passer leur Noël aux Charbonnières que l'on n'oubliait pas. Il y en avait qui étaient conduits par la main, par leurs parents ou par une grande sœur et qui tenaient au retour, bien fort contre eux, ce gros chou coloré. Des Rochat par dizaines, une liste de ce patronyme qui n'en finissait pas. Des Golay aussi en quantité. Une corbeille pour les plus jeunes. Car dans ces choux-là, ouverts avant même qu'ils n'arrivent à la maison, il y avait, outre une orange, un petit pain au sucre et une branche de chocolat, une figurine de bois peinte, mages, Joseph ou Marie; ours, éléphant, tigre ou girafe. Une corbeille pour les plus grands. Pas d'objets pour ceux-là, juste une brochure que l'on donnait à part et qu'ils ne liraient même pas, avec pourtant une couverture superbe où l'on pouvait voir une église, la nuit de Noël et des étoiles par milliers.

Et la fête était déjà finie. Les bougies se consumaient sur l'arbre, certaines même s'achevaient et papillotaient dans leur support. L'harmonium se défonçait à nouveau dans un hymne puissant et heureux. La foule se retirait lentement par la grande porte. Des parents donnaient la main à leurs enfants. Se retrouvait la nuit fraîche du village en laquelle la neige tombait à gros flocons. Une vraie nuit de Noël. Ce soir le monde entier devait être heureux. Bienveillance envers tous les hommes de bonne volonté.

* * *

24

²⁴ Saveurs d'enfance, pp. 147-150



Un Noël à l'église du Lieu en 1947 sous la pastorale de Frédéric Jomini, pasteur, photo Eric Dépraz.

BB12

Charbonnières, le 20 décembre 1899

Au Conseil général des Charbonnières,
Monsieur le Président et Messieurs,

En exécution des décisions prises par le Conseil général, le Conseil administratif s'est occupé des voies et moyens à employer pour doter le village d'un cimetière. Après plusieurs pourparlers avec la Municipalité, il est intervenu un accord par lequel le village fournirait gratuitement le terrain nécessaire pour cet établissement et la commune se chargerait complètement du reste. Un terrain convenable situé à la Ripière a été acquis de Mr. Louis Henri Rochat suivant la promesse de vente ci-jointe.

Toutes les mesures préliminaires, visite de la Commission de salubrité publique, etc., ont été prises. Il ne reste donc plus qu'à mettre la main à l'œuvre.

Nous venons donc prier le Conseil général de sanctionner les mesures prises par le Conseil administratif et l'autoriser à livrer le terrain acquis.

Ce qui, pour préavis, est soumis au Conseil général.

Au nom du Conseil administratif :

Le Président : Alfred Golay

Le secrétaire : Samuel Rochat

Place d'église

ACV, notaire Siméon Rochat.

L'an mille six cent nonante cinq et le huitième jour du mois d'avril, personnellement s'est constitué et établi Maître David Rochat dit Pirod des Charbonnières, lequel sachant et bien avisé pour lui et les siens a cédé, remis et abandonné purement et irrévocablement pour ceste, à Maître Abraham Rochat son frère du dit lieu, assavoir sa part et portion d'une place qu'ils ont par ensemble indivise dans la grande église du Lieu connue aux parties. Et c'est pour bonne et entière satisfaction qu'il en a reçue du dit Abraham son frère, à son contentement, à ce qu'il a assuré, avec promesse de ne l'en rechercher ni molester en façon ni manière que ce soit, le mettant et posant en son lieu et place pour en pouvoir lui et les siens jouir, fruit et en disposer à sa volonté, sans aucun contre dit, lui en promettant bonne maintenance sous la générale obligation de ses biens en présence des honn. Jean Rochat armurier et Abraham Rochat du Pont témoins.